



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°R28-2024-123

PUBLIÉ LE 30 AOÛT 2024

Sommaire

Agence régionale de santé de Normandie / Direction de l'offre de soins

R28-2024-08-09-00002 - ARRETE PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE « CENTRE HENRI BECQUEREL- GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE (5 pages) Page 4

R28-2024-07-29-00039 - Décision ARS Normandie n°2024-16 **??** portant autorisation de l'activité de soins d'Hospitalisation A Domicile (HAD) déposée par le Centre Hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton (5 pages) Page 10

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du Nord / URRM (unité réglementation des ressources marines)

R28-2024-08-30-00001 - Arrêté n°134-2024 (2 pages) Page 16

Direction interrégionale de la Mer Manche Est - Mer du Nord / Secrétariat direction

R28-2024-08-28-00002 - Arrêté n°126/2024 en date du 28 août 2024 - Rendant obligatoire la délibération du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie n°2024/E-BUL-OC-09 relative aux mesures d'exploitation de la licence bulot (Buccinum undatum) Manche Ouest dans la zone de compétence du CRPME de Normandie gisement Ouest Cotentin **??** (6 pages) Page 19

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie / SRAF-FAM

R28-2024-08-21-00002 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE (avril 2024) **??** (9 pages) Page 26

R28-2024-08-28-00001 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de l'EURE (avril 2024) **??** (12 pages) Page 36

R28-2024-08-19-00003 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département du CALVADOS (2023) **??** (73 pages) Page 49

R28-2024-08-21-00003 - Accusé de réception de demandes d'autorisation d'exploiter - département de la MANCHE (février-mars 2024) **??** (40 pages) Page 123

Direction régionale des douanes de Rouen /

R28-2024-08-19-00002 - Décision de la Direction Interrégionale des Douanes et Droits Indirects de Normandie n°20240819TABROU015 du 19 août 2024 portant fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent. (1 page) Page 164

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-08-29-00002 - Délégation de signature donnée par M. GAL
à Mme VERHAEGHE dans le cadre de l'acquisition MRN NOTRE DAME DE
BONDEVILLE - SCI NOTRE DAME (1 page)

Page 166

R28-2024-08-29-00003 - DELEGATION DE SIGNATURE.pdf (2 pages)

Page 168

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat général commun**départemental de la Seine-Maritime / secrétariat général commun****départemental de la Seine-Maritime**

R28-2024-08-27-00002 - Arrêté ouverture recrutement PACTE pour les
services de police de la région Normandie (4 pages)

Page 171

R28-2024-08-27-00001 - Arrêté ouverture recrutement sans concours
pour les services de police de la région Normandie (4 pages)

Page 176

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-08-09-00002

ARRETE PORTANT APPROBATION DE
L'AVENANT N°2 A LA CONVENTION
CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE
COOPERATION SANITAIRE « CENTRE HENRI
BECQUEREL- GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE

**ARRETE PORTANT APPROBATION DE L'AVENANT N°2
A LA CONVENTION CONSTITUTIVE DU GROUPEMENT DE COOPERATION SANITAIRE « CENTRE HENRI
BECQUEREL – GROUPE HOSPITALIER DU HAVRE »**

VU le code de la santé publique et notamment :

- ses articles L 6133-1 et suivants, R 6133-1 et suivants ;
- ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations sanitaires;
- ses articles R.6123-134 et R.6123-138 relatifs aux conditions d'implantation de l'activité de soins de médecine nucléaire ;
- ses articles D.6124-186 à D.6124-193-1 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins de médecine nucléaire ;

VU la loi n° 2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n°2011-940 du 10 août 2011 modifiant certaines dispositions de la loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ;

VU la loi n° 2016-41 du 26 janvier 2016 portant modernisation de notre système de santé ;

VU l'ordonnance n° 2017-28 du 12 janvier 2017 relative à la constitution et au fonctionnement des groupements de coopération sanitaire ;

VU l'ordonnance n°2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;

VU le décret n°2010-336 du 31 mars 2010 portant création des Agences Régionales de Santé ;

VU le décret n°2010-862 du 23 juillet 2010 relatif aux groupements de coopération sanitaire ;

VU le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de Directeur général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie ;

VU la circulaire DREES/DGOS/2011/87 du 4 mai 2011 relative à l'enregistrement des groupements de coopération sanitaire dans FINESS ;

VU la note d'information n° DGOS/PF3/R3/2019/91 du 5 avril 2019 relative aux modalités d'approbation par les agences régionales de santé des conventions constitutives des groupements de coopération ;

VU l'arrêté du Directeur général de l'Agence Régionale de Santé de Haute-Normandie en date du 23 juin 2014 portant approbation de la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Centre Henri Becquerel – Groupe Hospitalier du Havre » ;

VU l'arrêté de la Directrice général de l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 29 octobre 2019 portant approbation de l'avenant n°1 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Centre Henri Becquerel – Groupe Hospitalier du Havre » ;

VU l'arrêté du 1er février 2022 fixant pour un site autorisé le nombre d'équipements de médecine nucléaire en application du II de l'article R. 6123-136 du code de la santé publique ;

VU l'instruction DGOS/R3/2022/266 du 19 décembre 2022 relative à l'activité de soins de médecine nucléaire ;

Vu la décision n°29 du 29 octobre 2019 de la Directrice générale de l'Agence Régionale de Santé de Normandie portant confirmation de l'autorisation d'exploitation d'une caméra à scintillation, jusqu'alors détenue par le Groupement Hospitalier du Havre et après cession de cette dernière, au profit du Groupement de Coopération Sanitaire «Centre Henri Becquerel – Groupe Hospitalier du Havre » ;

Vu la décision en date du 26 juin 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'ARS Normandie ;

VU la délibération n°2 de l'assemblée générale du Groupement de Coopération Sanitaire « Centre Henri Becquerel – Groupe Hospitalier du Havre» actant la transformation du Groupement de Coopération Sanitaire de moyens en Groupement de Coopération Sanitaire établissement de santé en date du 5 décembre 2023 ;

VU l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire « Centre Henri Becquerel – Groupe Hospitalier du Havre », présenté dans le dossier de demande d'autorisation pour l'activité de médecine nucléaire l'Agence Régionale de Santé de Normandie en date du 5 décembre 2023 ;

CONSIDERANT que le Groupement de Coopération Sanitaire (GCS) «Centre Henri Becquerel – Groupe Hospitalier du Havre », est un groupement de droit privé de moyen titulaire d'autorisations d'équipements matériels lourds (caméra à scintillation et tomographe à émission de positons) enregistré sous le n° de FINESS juridique « 760034884 » et n° de FINESS géographique « 760034892 » ;

CONSIDERANT que désormais les caméras à scintillation (TEMP) et les tomographes à émission de positons (TEP) sont réglementés dans le cadre de l'activité de soins de médecine nucléaire, activité issue de la réforme des autorisations des activités de soins ;

CONSIDERANT qu'un GCS de moyens ne peut pas être titulaire d'une autorisation d'activité de soins ; que seuls les GCS érigés en établissements de santé peuvent être titulaires d'une autorisation d'activité de soins ; que dans ce cadre, tout GCS de moyens détenteur d'une autorisation de caméra à scintillation (TEMP) et/ou d'un tomographe à émission de positons (TEP) doit être érigé en GCS établissement de santé pour pouvoir être autorisé à l'activité de soins de médecine nucléaire ;

CONSIDERANT que l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Centre Henri Becquerel – Groupe Hospitalier du Havre » érige ce GCS en GCS établissement de santé de droit privé et élargit les missions du Groupement à l'ensemble de l'activité de médecine nucléaire ;

CONSIDERANT que l'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Centre Henri Becquerel – Groupe Hospitalier du Havre » est conforme aux dispositions des articles L. 6133-1 et suivants, R 6133-1 et suivants du code de la santé publique.

ARRETE

Article 1^{er} : L'avenant n°2 à la convention constitutive du Groupement de Coopération Sanitaire «Centre Henri Becquerel – Groupe Hospitalier du Havre » en date du 5 décembre 2023 est approuvé.

Le Groupement de Coopération Sanitaire Centre Henri Becquerel – Groupe Hospitalier du Havre » est érigé en établissement de santé de droit privé. A ce titre, il est tenu de l'ensemble des droits et obligations relatifs à cette typologie d'établissements de santé.

Article 2 : L'avenant n°2 du Groupement de Coopération Sanitaire «Centre Henri Becquerel – Groupe Hospitalier du Havre» modifie plusieurs éléments de la convention constitutive publiée par arrêté n°2014174-0004. Sont ainsi modifié les éléments ci-après :

Au sein du Préambule,

- Est ajouté « *Suite à la réforme des autorisations de médecine nucléaire initiée par les décrets n°2021-1930 du 30 décembre 2021 et n°2022-114 du 1^{er} février 2022, les parties ont décidé en décembre 2023 de transformer le GCS de moyensen GCS établissement de santé* »

Au sein du Titre I - Constitution,

à l'article 1 – Création -

- Est modifié comme tel « *un Groupement de Coopération Sanitaire Etablissement de santé régi par les articles L. 6133-1 à L. 6133-10 du code de la santé publique, les textes en vigueur et par la présente convention et ci-après dénommé « le Groupement »* »

à l'article 3 – Nature juridique du Groupement

- Est modifié comme tel « *Le Groupement de Coopération Sanitaire est de droit privé. Il est érigé en établissement de santé par décision du Directeur Général de l'ARS dans le cadre de l'autorisation d'activités de soins qui lui est accordée pour la spécialité de médecine nucléaire.* »

à l'article 4 - Objet

- Est modifié comme tel « *A ce titre, le Groupement : détient et exploite une autorisation d'activité de soins de médecine nucléaire et sollicite le bénéfice de l'autorisation prévue à l'article L. 1333-4 du Code de la Santé Publique, auprès de l'Autorité de sûreté nucléaire ; Le GCS pourra se positionner sur toute autre autorisation d'activité en cohérence avec ses missions.* »

à l'article 6 – Durée

- Est ajouté « *Le Groupement jouira du statut d'établissement de santé à compter de la date de délivrance, par le Directeur Général de l'ARS, de l'autorisation d'activité de soins de médecine nucléaire.* »

Au sein du Titre IV– Instances,

- à l'article 14.3.1 – Compétences
 - Est ajouté au paragraphe 2, un point 21 « La demande d'autorisation prévue par l'article L.6122-1 pour l'exercice de l'une des missions d'un établissement de santé définies par les articles L.6111-1 à L.6111-7.»

- Est ajouté un article 15.2– Conférence médicale de groupement : « Conformément aux dispositions de l'article L.6161-2 du Code de la santé publique, il est institué une conférence médicale composée des praticiens qui exercent leur activité dans le GCS – établissement de santé. La conférence médicale est chargée de veiller à l'indépendance professionnelle des praticiens et de participer à l'évaluation des soins ainsi qu'à la politique d'amélioration continue de la Qualité. La conférence donne son avis sur la politique médicale de l'établissement notamment en ce qui concerne :
 - La gestion globale et coordonnée des risques visant à lutter contre les infections associées aux soins et à prévenir et traiter l'iatrogénie et les autres événements indésirables liés aux activités de l'établissement ;
 - Les dispositifs de vigilance destinés à garantir la sécurité sanitaire ;
 - La politique du médicament et des dispositifs médicaux stériles.
 - La prise en charge de la douleur.

La conférence médicale contribue également à la définition de la politique médicale et à l'élaboration de la politique d'amélioration continue de la qualité et de la sécurité des soins. A cet effet, elle propose à l'Administrateur un programme d'actions assorti d'indicateurs de suivi. Ce programme prend en compte les informations contenues dans le rapport annuel de la commission des usagers.

L'établissement de santé met à la disposition du public les résultats, publiés chaque année, des indicateurs de qualité et de sécurité des soins dans des conditions définies par arrêté du ministre chargé de la santé, des conditions d'accueil et de prise en charge des usagers. A cet effet, elle contribue à l'élaboration de projets relatifs aux conditions d'accueil et de prise en charge des usagers, notamment :

 - La réflexion sur l'éthique liée à l'accueil et à la prise en charge médicale ;
 - L'évaluation de la prise en charge des patients, et le cas échéant des urgences et des admissions non programmées ;
 - Le fonctionnement, le cas échéant, de la permanence des soins au sens du 1° de l'article L.6112-1 du code de la santé publique ;
 - L'organisation des parcours de soins. »

- Est ajouté un article 15.3 – Commission des usagers : « Une commission des usagers est instaurée par le Groupement. La commission est composée de :
 - Deux représentants des usagers désignés par l'Agence Régionale de Santé ;
 - De l'Administrateur du groupement ou de son représentant ;
 - De deux médiateurs.

La commission veille au respect des droits des usagers et contribue à l'amélioration de la qualité de l'accueil des personnes malades et de leurs proches et de la prise en charge. Cette commission facilite les démarches de ces personnes et veille à ce qu'elles puissent, le cas échéant, exprimer leurs griefs auprès des responsables du groupement, entendre les

explications de ceux-ci et être informées des suites de leurs demandes. La commission des usagers participe à l'élaboration de la politique menée dans le groupement en ce qui concerne l'accueil, la prise en charge, l'information et les droits des usagers. Elle est associée à l'organisation des parcours de soins ainsi qu'à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la conférence médicale de groupement. Elle fait des propositions sur ces sujets et est informée des suites qui leur sont données. Elle peut se saisir de tout sujet se rapportant à la politique de qualité et de sécurité élaborée par la conférence médicale de groupement. Elle fait des propositions et est informée des suites qui leur sont données.

Elle est informée de l'ensemble des plaintes et des réclamations formées par les usagers du groupement ainsi que des suites qui leur sont données. En cas de survenue d'événements indésirables graves, elle est informée des actions menées par le groupement pour y remédier. Elle peut avoir accès aux données médicales relatives à ces plaintes ou à ces réclamations, sous réserve de l'obtention préalable de l'accord écrit de la personne concernée ou de ses ayants droit si elle est décédée. Les membres de la commission sont astreints au secret professionnel dans les conditions définies aux articles 226-13 et 226-14 du code pénal. »

- Est modifié article « 15.2- Commissions diverses » en article « 15.4-Commissions diverses ».

Article 3 : Les autres dispositions de la convention constitutive demeurent inchangées.

Article 4 : Le Directeur général adjoint de l'Agence Régionale de Santé de Normandie est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture de région Normandie.

Fait à Caen, le 9 août 2024

Le Directeur général,



François MENGIN LECREULX

Agence régionale de santé de Normandie

R28-2024-07-29-00039

Décision ARS Normandie n°2024-16
portant autorisation de l'activité de soins
d'Hospitalisation A Domicile (HAD) déposée par
le Centre Hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton

Décision ARS Normandie n°2024-16
portant autorisation de l'activité de soins d'Hospitalisation A Domicile (HAD)
déposée par le Centre Hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton

LE DIRECTEUR GENERAL DE L'AGENCE REGIONALE DE SANTE Normandie

- **Vu** le code de la santé publique et notamment ses articles L.6122-1 et suivants, et R.6122-1 et suivants relatifs aux autorisations ;
- **Vu** les articles R.6123-139 et R.6123-148 relatifs aux conditions d'implantation de l'activité de soins d'Hospitalisation A Domicile (HAD) ;
- **Vu** les articles D.6124-194 à D.6124-215 relatifs aux conditions techniques de fonctionnement de l'activité de soins d'Hospitalisation A Domicile (HAD) ;
- **Vu** l'ordonnance n° 2021-583 du 12 mai 2021 portant modification du régime des autorisations d'activités de soins et des équipements matériels lourds ;
- **Vu** le décret du 26 juin 2024 portant nomination de Monsieur François MENGIN LECREULX en qualité de Directeur Général de l'Agence Régionale de Santé (ARS) Normandie ;
- **Vu** l'arrêté du 20 juillet 2017 de la Directrice Générale de l'Agence régionale de santé de Normandie relatif à la délimitation des zones pour les activités de soins, les équipements matériels lourds et les laboratoires de biologie médicale du schéma régional de santé du projet régional de santé de Normandie ;
- **Vu** l'arrêté du 27 juillet 2021 fixant le contenu du dossier de demande initiale d'autorisation d'activité de soins et équipements matériels lourds ;
- **Vu** l'arrêté du 31 octobre 2023 portant approbation du Projet Régional de Santé de l'ARS Normandie et l'arrêté modificatif du 28 décembre 2023 portant modification de l'arrêté du 31 octobre 2023 portant approbation du Projet Régional de Santé de l'ARS Normandie ;
- **Vu** l'arrêté du Directeur Général de l'ARS Normandie en date du 11 décembre 2023 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et prévoyant notamment l'ouverture d'une période réglementaire relative à l'activité de soins d'hospitalisation à domicile à compter du 01 janvier 2024 ;
- **Vu** l'arrêté modificatif du Directeur Général de l'ARS Normandie en date du 14 décembre 2023 fixant le calendrier de dépôt des demandes d'autorisations d'activités de soins et d'équipements matériels lourds pour l'année 2024, et modifiant la clôture de la période réglementaire relative à l'activité de soins d'hospitalisation à domicile au 01 mars 2024 ;
- **Vu** l'arrêté fixant le bilan quantitatif de l'offre de soins, par zone d'implantation pour les activités de soins et d'équipements matériels lourds au 12 décembre 2023 ;

- **Vu** l'instruction DGOS/R4/2022/219 du 10 octobre 2022 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'autorisation d'activité de soins d'hospitalisation à domicile ;
- **Vu** la décision en date du 26 juin 2024 portant délégation de signature du Directeur général de l'ARS Normandie ;
- **Vu** la demande présentée par le Directeur du Centre Hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton le 16 février 2024, visant à obtenir l'autorisation d'exercer sur le site du Centre Hospitalier à Verneuil d'Avre et d'Iton (270000441), l'activité de soins d'hospitalisation à domicile au titre de la mention socle comprenant la liste des communes couvertes par l'aire géographique d'intervention de l'HAD, et le dossier justificatif afférent ;
- **Vu** l'avis de la Commission Spécialisée de la Conférence Régionale de la Santé et de l'Autonomie Normandie, relative à l'organisation des soins, lors de sa séance du 20 juin 2024 ;

Considérant que le demandeur sollicite une autorisation d'exercer l'activité de soins d'hospitalisation à domicile (HAD) au titre de la mention socle ;

Considérant que le demandeur disposait, préalablement à la réforme des autorisations, d'une autorisation d'HAD pour la mention socle ; que l'activité déployée par le demandeur lui permet d'atteindre un taux de recours de 20.4 par jour /100 000 habitants, supérieur à la moyenne régionale ;

Considérant que la demande du Centre Hospitalier est conforme aux implantations disponibles au projet régional de santé et au bilan quantitatif de l'offre de soins ;

Considérant que s'agissant de la mention socle trois dossiers concurrents ont été déposés pour deux implantations disponibles ; que sur les trois dossiers promoteurs, deux concernent des opérateurs historiques d'HAD disposant d'ores et déjà des personnels, des locaux et des partenariats ancrés sur le territoire ;

Considérant qu'en termes d'aire géographique d'intervention, l'établissement entend intervenir sur la zone sur laquelle il intervient à ce jour tout en proposant une extension de son territoire d'intervention sur les zones de Saint-André de l'Eure et Conches qui sont actuellement couvertes par l'HAD France Eure Seine localisée à Evreux ; que l'établissement souhaite proposer à d'autres HAD telles que celles des centres hospitaliers de Lisieux et de Pont-Audemer, d'intégrer deux communes sur lesquelles il intervient (La Barre en Ouche et La Ferrière sur Risle) ; qu'un échange sera nécessaire avec les établissements concernés afin de disposer d'une offre lisible pour les prescripteurs et les patients ;

Considérant que le demandeur souhaite favoriser le maintien à domicile des personnes âgées en articulant son offre d'HAD avec les dispositifs d'aller vers à destination du domicile, telle que l'Equipe Mobile d'Expertise en Réadaptation (EMER) portée par le Centre Hospitalier Intercommunal Elbeuf Louviers Val de Reuil (CHIELVR) auquel le Centre Hospitalier s'associe ; que la prise en charge globale du patient est également garantie par les interventions du service de soins infirmier à domicile (SSIAD) grâce à l'existence d'une plateforme commune entre l'HAD et le SSIAD ;

Considérant que, le projet de maintien et développement de l'activité de l'HAD permettrait de répondre à plusieurs objectifs opérationnels du projet régional de santé normand 2023-2028 tel que :

- Favoriser le regroupement d'HAD pour améliorer la solidité et la réactivité des organisations, et in fine augmenter le taux de recours régional ;
- Organiser le maillage territorial de l'HAD en favorisant les coopérations afin d'harmoniser les pratiques et mutualiser la charge de la continuité H24 de la couverture médicale ;
- Renforcer la coopération HAD / ESMS et professionnels de ville en perfectionnant le dispositif évaluations anticipées et en développant l'activité de soins palliatifs en lien avec les acteurs de la filière soins palliatifs ;
- Structurer la filière HAD en offrant un maillage territorial visible et lisible de tous, tant sur la mention socle que sur les mentions spécialisées, en privilégiant une réflexion collégiale et une organisation coopérative ;

Considérant que la permanence des soins est organisée ; que le demandeur dispose d'un dossier patient informatisé ;

Considérant que les conditions d'implantations et les conditions techniques de fonctionnement sont respectées ;

Considérant que le demandeur souscrit aux engagements particuliers concernant les dépenses à la charge de l'assurance maladie, le volume d'activité et la réalisation d'une évaluation, conformément à l'article L.6122-5 du code susvisé.

DECIDE

Article 1 La demande présentée par Centre Hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton (270000110) en vue d'obtenir l'autorisation sur son site à Verneuil d'Avre et d'Iton (270000441), **est acceptée** pour l'autorisation suivante :

- Hospitalisation à domicile mention socle sur l'aire géographique définie en annexe

Article 2 Cette autorisation devra faire l'objet d'un commencement d'exécution dans un délai de trois ans maximum à compter de la notification de la présente décision et devra être achevée au plus tard quatre ans après cette notification.

La mise en œuvre de l'activité de soins d'HAD devra être déclarée sans délai au Directeur Général de l'ARS Normandie, conformément aux articles R.6122-37 et D.6122-38 du Code de la santé publique.

Article 3 La durée de validité de la présente autorisation est de sept ans à compter de la date de réception de la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins d'HAD au Directeur Général de l'ARS Normandie.

Article 4 Une visite de conformité pourra être réalisée par l'ARS Normandie dans les six mois suivant la déclaration de mise en œuvre de l'activité de soins, conformément aux articles L.6122-4 et D.6122-38 du Code de la santé publique.

Article 5 En application de l'article L.6122-10 du Code de la santé publique, l'établissement devra demander le renouvellement de l'autorisation susvisée 14 mois avant son échéance.

Article 6

Cette décision peut faire l'objet, dans les deux mois de sa notification pour le promoteur ou de sa publication pour les tiers intéressés, d'un recours hiérarchique auprès du ministère du Travail, de la Santé et des Solidarités. Ce recours hiérarchique ne constitue pas un préalable obligatoire au recours contentieux, qui peut être formé devant le tribunal administratif le tribunal administratif de Rouen - 53 Av. Gustave Flaubert, 76000 Rouen dans la même condition de délai, cette saisine pouvant être effectuée par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible via le site Internet « www.telerecours.fr ».

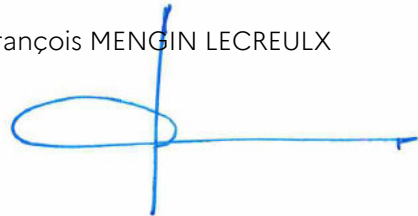
Article 7

Le Directeur général adjoint de l'ARS Normandie, ainsi que le directeur du Centre Hospitalier de Verneuil d'Avre et d'Iton sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture de Région.

Fait à Caen, le 29 Juillet 2024

Le Directeur général

François MENGIN LECREULX



Annexe - Liste des communes autorisées

- Hospitalisation à domicile / Socle / Liste des communes

COMMUNES HAD SUD DE L'EURE

ACON	LA VIEILLE LYRE
AJOU	LE CHESNE
AMBENAY	LE FIDELAIRE
ARMENTIERES SUR AVRE	LE RONCENAY AUTHENAY
BALINES	LES BARILS
BEAUBRAY	LES BAUX DE BRETEUIL
BEMECOURT	LES BOTTEREAUX
BOIS ANZERAY	LES ESSARTS
BOIS ARNAULT	L'HOSMES
BOIS NORMAND PRES LYRE	LOUYE
BOSC RENOULT EN OUCHE	MANDRES
BOURTH	MARCILLY LA CAMPAGNE
BRETEUIL	MELICOURT
BREUX SUR AVRE	MESNIL ROUSSET
BUIS SUR DAMVILLE	MESNIL SUR L'ESTREE
CHAISE DIEU DU THEIL	MOISVILLE
CHAMBORD	MONTREUIL L'ARGILLE
CHAMPIGNOLLES	MUZY
CHANTELOUP	NAGEL SEEZ MESNIL
CHENNEBRUN	NEAUFLES AUVERGNY
CHERONVILLIERS	NONANCOURT
CINTRAY	NOTRE DAME DU HAMEL
CONDE SUR ITON	PISEUX
COURDEMANCHE	PULLAY
COURTEILLES	ROMAN
DAME MARIE	RUGLES
DAMVILLE	SAINT AGNAN DE CERNIERES
DROISY	SAINT ANTONIN DE SOMMAIRE
EPINAY	SAINT CHRISTOPHE SUR AVRE
FRANCHEVILLE	SAINT DENIS D'AUGERONS
GISAY LA COUDRE	SAINT DENIS DU BEHELAN
GOURNAY LE GUERIN	SAINTE MARGUERITE DE L'AUTEL
GOUVILLE	SAINTE MARTHE
GRANVILLIERS	SAINT GEORGES MOTEL
GUERNANVILLE	SAINT GERMAIN SUR AVRE
ILLIERS L'EVEQUE	SAINT LAURENT DU TENCEMENT
JUIGNETTES	SAINT NICOLAS D'ATTEZ
LA BARRE EN OUCHE	SAINT OUEN D'ATTEZ
LA CHAPELLE GAUTHIER	SAINT PIERRE DE CERNIERES
LA FERRIERE SUR RISLE	SAINT PIERRE DU MESNIL
LA GOULAFRIERE	SAINT VICTOR SUR AVRE
LA GUEROULE	SEBECOURT
LA HAYE SAINT SYLVESTRE	THEVRAY
LA MADELEINE DE NONANCOURT	TILLIERES SUR AVRE
LA NEUVE LYRE	VERNEUIL SUR AVRE
LA ROUSSIERE	VERNEUSSES
LA TRINITE DE REVILLE	

Direction interrégionale de la Mer Est - Mer du
Nord

R28-2024-08-30-00001

Arrêté n°134-2024



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction interrégionale de la mer
Manche Est – Mer du Nord**

Le Havre, le 30 août 2024

**Service Réglementation et Contrôle des
Activités Maritimes**
Unité Réglementation des Ressources Marines

ARRÊTÉ n° 134 / 2024

**Fixant le régime des zones de pêche du pétoncle blanc – vanneau- (*Aequipecten opercularis*)
en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe)**

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu la convention de coopération interservices du 11 décembre 2017 des préfets de la Manche, du Calvados, de la Somme, du Pas-de-Calais, du préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime et du préfet de la région Hauts-de-France, pour la création d'une délégation interservices (DIS) chargée d'assurer la police sanitaire de la pêche des pectinidés pour les zones de pêche non classées dans les eaux au large de la façade maritime Manche-Est – mer du Nord, assurée par le directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord (DIRM-MEMN) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°71/2019 du 24 mai 2019 portant réglementation de la pêche du pétoncle blanc – vanneau- (*aequipecten opercularis*) en Manche-Est (Zone CIEM VIId) ;

Vu l'arrêté préfectoral n°67/2021 du 10 mai 2021 portant sectorisation pour le suivi sanitaire des zones de pêche de pétoncles blancs vanneaux (*Aequipecten opercularis*) en Manche (Zones CIEM VIId et VIIe) ;

Vu l'arrêté n° 2023-60-VN du préfet de la Manche du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS – Directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du département de la Manche ;

Vu l'arrêté n° 2023-08-21 du préfet du Calvados du 21 août 2023 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la DIS « pectinidés » Manche-Est – mer du Nord du Calvados ;

Vu l'arrêté n°23-016 du préfet de la Seine-Maritime du 30 janvier 2023 portant délégation de signature à M. Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche-Est – mer du Nord, à l'effet de signer les actes en rapport avec les attributions de la délégation interservices « pectinidés » Manche-Est-mer du Nord du département de la Seine-Maritime ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 30 janvier 2023 et 05 février 2024 et du portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Normandie et en Hauts-de-France, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu l'arrêté n°097/2024 du 21 juin 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00

Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99

4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

Vu l'arrêté n° 071-2024 du 25 avril 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité pour les actes et les décisions en matière de police sanitaire pour les zones de pêche des pectinidés en Manche Est – mer du Nord ;

Vu l'arrêté n° 072-2024 du 25 avril 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matière d'activités maritimes et littorales ;

Considérant les résultats sanitaires du LDA 76 du 30 août 2024, l'absence de prélèvements sanitaires nécessaires dans la zone de pêche de Sercq en Manche-Ouest et dans les zones 1, 2, 3 en Manche-Est ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est-mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 :

À compter du 30 août 2024 à 12h00, le statut des zones de pêche du pétoncle est défini dans le tableau ci-dessous :

Secteur	Zones	Statut de la zone
Manche-Est	1	FERME
	2	FERME
	3	FERME
Manche-Ouest	Casquets	OUVERT
	Hanois	OUVERT
	Sercq	FERME

Article 2 :

L'arrêté n° 125/2024 du 26 août 2024 fixant le régime des zones de pêche du pétoncle en Manche (Zones CIEM VIIId et VIIe) est abrogé.

Article 3 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Normandie.

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation,

L'administrateur des affaires maritimes
Louis Chélin
Adjoint au chef du service
de la réglementation
et du contrôle des activités maritimes

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel
DDTM-DML 50, 14, 76
DDPP 50, 76, 14, 22, 35
DRAAF Normandie
DGAL
Groupement de gendarmerie maritime Manche Mer du Nord
DR SGC Douanes (Rouen)

CRPMEM Normandie, Bretagne.
OPN
IFREMER Port-en-Bessin, Boulogne
CELTARMOR
GRANVILMER
CRIEES
DIRM MEMN

Direction interrégionale de la Mer Manche Est -
Mer du Nord

R28-2024-08-28-00002

Arrêté n°126/2024 en date du 28 août 2024 -
Rendant obligatoire la délibération du Comité
Régional des Pêches Maritimes et des Élevages
Marins de Normandie n°2024/E-BUL-OC-09
relative aux mesures d'exploitation de la licence
bulot (*Buccinum undatum*) Manche Ouest dans
la zone de compétence du CRPMEM de
Normandie gisement Ouest Cotentin



**PRÉFET
DE LA RÉGION
NORMANDIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Interrégionale de la Mer
Manche Est – Mer du Nord**

**Service Réglementation et Contrôle
des Activités Maritimes**
*Unité Réglementation des Ressources
Marines*

Le Havre, le 28 août 2024

ARRÊTÉ n° 126 / 2024

Rendant obligatoire la délibération du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie n°2024/E-BUL-OC-09 relative aux mesures d'exploitation de la licence bulot (*Buccinum undatum*) Manche Ouest dans la zone de compétence du CRPMEM de Normandie gisement Ouest Cotentin

**Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime
Chevalier de la Légion d'honneur
Officier de l'Ordre National du Mérite**

Vu le code rural et de la pêche maritime notamment son livre IX dans ses parties législative et réglementaire ;

Vu les arrêtés préfectoraux du 05 février 2024 et du 30 janvier 2023 portant délégation de signature en matière d'activités respectivement en Hauts-de-France et en Normandie, à Monsieur Hervé THOMAS, directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

Vu les arrêtés du directeur interrégional de la mer Manche-Est, Mer du Nord n°097/2024 du 21 juin 2024 et n°072/2024 du 25 avril 2024 portant subdélégation de signature du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord aux personnes placées sous sa responsabilité en matières d'activités maritimes et littorales ;

Considérant la demande par courriel du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie du 09 août 2024 ;

Sur proposition du directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord ;

ARRÊTE

Article 1 :

La délibération n°2024/E-BUL-OC-09 relative aux mesures d'exploitation de la licence bulot (*Buccinum undatum*) Manche Ouest dans la zone de compétence du CRPMEM de Normandie

Horaires d'ouverture : 9h00-12h00 / 14h00-16h00
Tél. : 33 (0) 2 35 19 29 99
4 rue du Colonel Fabien – BP 34 - 76083 LE HAVRE Cedex

www.dirm.memn.developpement-durable.gouv.fr

gisement Ouest Cotentin, du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Élevages Marins de Normandie, annexée au présent arrêté, est rendue obligatoire.

Article 2 :

Le directeur interrégional de la mer Manche Est – Mer du Nord est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Normandie.

Pour le préfet de la région Normandie et par subdélégation

Destinataires :

CNSP – CROSS Etel

DDTM – DML 50

DDPP 50

Groupeement de gendarmerie maritime Manche – Mer du Nord

CRPMEM Normandie, Bretagne et Hauts-de-France

OP façade

IFREMER

DIRM MEMN – MT – Moyens nautiques

Délibération n°2024/E-BUL-OC-09
Relative aux mesures d'exploitation de la licence bulot
(*Buccinum undatum*) Manche Ouest dans la zone de
compétence du CRPMEM de Normandie gisement Ouest
Cotentin

Vu le règlement (UE) n° 1380/2013 modifié du Parlement européen et du Conseil du 11 décembre 2013 relatif à la politique commune de la pêche ;

Vu le règlement (UE) n°2019/1241 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 relatif à la conservation des ressources halieutiques et à la protection des écosystèmes marins par des mesures techniques ;

Vu le règlement (CE) n°1224/2009 modifié du Conseil du 20 novembre 2009 instituant un régime communautaire de contrôle afin d'assurer le respect des règles de la politique commune des pêches ;

Vu le règlement (CE) n°700/ 2006 du Conseil du 25 avril 2006 établissant un régime communautaire fixant les règles relatives aux informations minimales que doivent contenir les licences de pêche ;

Vu le code rural et notamment son livre IX relatif à la pêche maritime et à l'aquaculture marine (articles L. 912-2, L. 941-1, L. 946-6 et R. 912-1 à R.912-17) ;

Vu l'arrêté ministériel du 11 mai 2018 portant approbation de la délibération n°B26-2018 du Comité National des Pêches Maritimes et des Elevages Marins relative à la fixation des conditions d'attribution de la licence de pêche des coquillages, excepté la coquille Saint Jacques ;

Vu l'arrêté ministériel du 25 avril 2012 modifié portant création d'une autorisation de pêche pour la pêche des coquillages ;

Vu l'arrêté ministériel du 2 novembre 2005 modifié relatif à la déclaration de débarquement, à la note de vente et aux obligations déclaratives connexes pour les produits de la pêche maritime ;

Vu l'arrêté préfectoral n°098/2022 portant nomination des membres du Conseil du CRPMEM de Normandie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°106/2022 du 14 juin 2022 portant nomination du président et des vice-présidents du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie ;

Vu l'arrêté préfectoral n°109/2022 du 27 juin 2022 portant approbation du règlement intérieur du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins de Normandie ;

Vu la délibération n°2022/G-18 relative à la délégation de compétences du Conseil au Bureau ;

Vu la délibération n°2022/G-13 relative à la composition du Bureau du CRPMEM de Normandie ;

Vu la délibération n°2020/ATT-17 modifié relative aux conditions générales d'attribution des licences de pêche par le CRPMEM de Normandie pour les arts dormants ;

Vu l'arrêté préfectoral n°056/2024 rendant obligatoire la délibération n°2023/C-BUL-OC-09 portant création de la licence bulot (*Buccinum undatum*) en Manche Ouest ;

Vu le relevé de conclusions de la réunion de travail sur le bulot signé par le CRPMEM de Basse-Normandie et le CRPMEM de Bretagne en date du 17 janvier 2001 ;

Vu le compte-rendu de la réunion « bulot » organisé par le Comité Départemental des Pêches Maritimes et de Elevages Marins d'Ille-et-Vilaine (ci-après dénommé « CDPMEM 35 »), en présence du CRPMEM de Basse-Normandie en date du 14 février 2007 ;

Vu les avis des commissions bulot Manche Ouest du 15 février 2024 et du 17 mai 2024 ;

Considérant la consultation du public du 17 juin 2024 au 11 juillet 2024 sur le site internet du CRPMEM de Normandie et sur le site internet de la DIRM Manche Mer du Nord ;

Considérant l'absence d'observations du public ;

Considérant la nécessité d'assurer une exploitation rationnelle des bulots de Manche Ouest en adéquation avec la ressource disponible et les équilibres socio-économiques ;

Considérant la nécessité de stabiliser l'effort de pêche du bulot au regard de la ressource disponible ;

Considérant la nécessité d'adopter des mesures permettant d'assurer un tri des bulots inférieurs à la taille de capture autorisée et de garantir la présence à bord de bulots d'une hauteur égale ou supérieur à 45 mm ;

Considérant la nécessité d'adopter des périodes de repos pour l'espèce et adopter des mesures de reprise d'activité au mois de février permettant de s'adapter aux aléas météorologiques ;

Considérant l'avis favorable à l'unanimité des membres du Conseil réuni le 12 juillet 2024 (quorum atteint avec 15 voix comptabilisées) ;

Le Conseil adopte les dispositions suivantes :

ARTICLE 1 : DISPOSITIONS GENERALES

La pêche ciblée des bulots dans la zone délimitée à l'article 1 de la délibération n°2024/C-BUL-OCC-03 portant création de la licence bulot (*Buccinum undatum*) en Manche Ouest, n'est autorisée que pour les détenteurs de la licence bulot Manche Ouest.

ARTICLE 2 : ORGANISATION DE LA PECHE

2.1 La débarque du bulot est autorisée uniquement entre le 1^{er} février à 00h et le 31 décembre minuit chaque année du lundi 00h au vendredi 24h excepté les jours fériés (1^{er} janvier, lundi de Pâques, 1^{er} mai, 8 mai, jeudi de l'ascension, lundi de Pentecôte, 14 juillet, 15 août, 1^{er} novembre, 11 novembre et 25 décembre).

La date d'ouverture est proposée chaque année par la commission bulot Ouest Cotentin à la Préfecture de Région pour permettre une ouverture validée par arrêté préfectoral.

2.2 Lorsqu'un jour férié est un jeudi, il reste ouvert et le vendredi est fermé à la pêche. Certains jours peuvent être intervertis en fonction des besoins du marché sur proposition des professionnels.

2.3 A compter de la deuxième quinzaine de décembre, un calendrier de pêche peut être proposé par les professionnels. Il est transmis le cas échéant pour validation à la Préfecture de Région.

2.4 La pêche est fermée pour une période de 4 semaines entre le 31 décembre minuit et le 31 janvier minuit, selon les modalités ci-après :

- 1^{er} jour de fermeture : ni appât, ni présence de bulot à bord

- Remontée des casiers à bulot possible jusqu'au 10 janvier
- Dépôt des casiers à bulot non pêchants (sans appâts) dans les zones prévues à cet effet.

2.5 La reprise de l'activité démarre par la pose des casiers avec appât. Un calendrier est défini chaque année pour préciser la date de la remise en pêche, il sera transmis pour validation à la Préfecture de Région.

ARTICLE 3 : MESURES TECHNIQUES

3.1 Le seul engin autorisé pour la pêche du bulot est le casier. Le nombre de casiers utilisés est limité à :

- **720 casiers** par navire pour **3 hommes présents à bord**
- **480 casiers** par navire pour **2 hommes présents à bord**
- **240 casiers** par navire pour **1 homme présent à bord**

3.2 La taille minimale de pêche du bulot (*Buccinum undatum*) est de 45 mm mesuré dans la hauteur.

3.3 Quelle que soit la grille de tri utilisée pour trier les bulots (par la largeur), l'écartement entre les barrettes est **d'au moins 22 mm**.

3.4: Les quantités pêchées, détenues à bord et débarquées sont limitées à **210 kg de poids vif par jour et par marin présent à bord** lors des opérations de pêche et figurant sur le rôle d'équipage avec un maximum de **630 kg par jour par navire**.

La limitation de capture journalière correspond à la quantité maximale pouvant être pêchée chaque jour de 00h00 à 24h00.

Soit pour :

- 1 marin à bord : 210 kg par jour et par navire (*≈ 7 grêles de 30 kg*)
- 2 marins à bord : 420 kg par jour et par navire (*≈ 14 grêles de 30 kg*)
- 3 marins à bord : 630 kg par jour et par navire (*≈ 21 grêles de 30 kg*)

Pour des raisons de sécurité, les quantités pêchées, détenues à bord et débarquées ne peuvent être supérieures à la charge maximale inscrite sur le permis de navigation du navire.

3.5 A titre tout exceptionnel, en cas d'avarie grave du navire durant 4 jours maximum, il est autorisé pour un pêcheur d'emprunter un navire bulotier titulaire pour la campagne la licence bulot gisement Ouest Cotentin afin de mettre les casiers à l'abri (la débarque du bulot est possible mais reste interdite en période de fermeture). Cette disposition est possible sous les conditions suivantes :

- Saisir au préalable les 3 co-présidents de la commission bulot Manche Ouest
- Exposer au préalable les circonstances de l'avarie
- Obtenir l'accord des 3 co-présidents

Dans le cas de la mise en œuvre de cette dispositions particulière, le CRPME de Normandie prévient les unités de contrôle.

3.6 Il est interdit de rejeter à la mer tout déchet synthétique de boîte. Ces déchets devront être récupérés et débarqués à terre dans des containers prévus pour la récupération des ordures.

3.7 L'emport de VMS et d'I VMS devient obligatoire dans les 6 mois maximum dès l'homologation de cette dernière.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE DEBARQUEMENT

4.1 Seuls les navires titulaires de la licence bulot Ouest Cotentin sont autorisés à débarquer dans les lieux prévus par arrêté préfectoral.

4.2 A chaque débarquement, la pesée des bulots est obligatoire dans les ports ou lieux de mouillage officiels, prévus à cet effet.

4.3 Le débarquement des bulots ne peut s'effectuer qu'à partir du navire ou de son annexe sur le chariot de transport. Le débarquement sur remorque conchylicole est interdit.

ARTICLE 5 : APPLICATION DE LA DELIBERATION

Conformément au code rural et de la pêche maritime, et au règlement CE n°2103/2004, le CRPME de Normandie établit la liste des détenteurs des licences visées et la transmet au CNPME, à la DIRM et aux services de contrôles.

Le CRPME notifie tous les mouvements de navires intervenus en cours de campagne et impliquant une rupture du couple armateur/navire et retransmet une liste mise à jour aux organismes susmentionnés

Le Président et le Conseil du Comité Régional des Pêches Maritimes et des Elevages Marins sont chargés de l'application de la présente délibération.

**A Saint Contest,
Le 12 juillet 2024**

**Le Président du CRPME
de Normandie**



Dimitri ROGOFF

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-08-21-00002

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'EURE (avril 2024)



PRÉFET
DE L'EURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 18 AVR. 2024

Le Préfet de l'Eure à

RIVIERE Sébastien

LES DOUAIRES

27250 CHAMBORD

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1469

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la transformation de
EARL LES DOUAIRES en une exploitation individuelle RIVIERE Sébastien portant sur 175,8139 ha,
située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
CHAMBORD	- ZE	109
	- ZE	12
	- ZE	127
	- ZE	35
	- ZE	36
	- ZE	48
	- ZH	120
	- ZH	3
	- ZH	54
	- ZH	62
	- ZH	70
	- ZI	119
	- ZI	12
	- ZI	15
	- ZI	2
	- ZI	23
	- ZI	24
	- ZI	28
	- ZI	29
	- ZI	34
	- ZI	38
	- ZI	39
	- ZI	63
	- ZI	64
	- ZI	73
	- ZK	1
	- ZK	13
	- ZK	14
	- ZK	15
	- ZK	16
	- ZK	18

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 – vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

CHAMBORD	- ZK	19
	- ZK	2
	- ZK	20
	- ZK	26
	- ZK	39
	- ZK	40
	- ZK	41
	- ZK	42
LA FERTE EN OUCHE	- ZC	6
LES BOTTEREAUX	- A	39P
	- ZI	27
	- ZI	33P
	- ZK	100
	- ZK	101
	- ZK	102
MESNIL EN OUCHE - GISAY LA COUDRE	- F	293
	- F	5
	- ZE	14
	- ZE	17
	- ZE	34
	- ZO	30
	- ZO	52
MESNIL ROUSSET	- E	207
	- ZC	33
	- ZD	27
	- ZI	26
RUGLES	- E	254
	- E	322

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 30/04/2024

Le Préfet de l'Eure à

RATTIER Jean-Marc

52 RUE DE GLATIGNY

27250 BOIS ARNAULT

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1477

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la reprise à titre individuel des surfaces exploitées par M. Jean-Marc RATTIER au sein de l'EARL RATTIER portant sur 156,6109 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BOIS ARNAULT	- ZA	13
	- ZA	17
	- ZB	18
	- ZB	3
	- ZB	47
	- ZB	48
	- ZB	49
	- ZB	50
	- ZB	51
	- ZB	52
	- ZB	53
	- ZB	61
	- ZB	70
	- ZC	45
	- ZC	46
	- ZC	9
	- ZE	1
	- ZE	44
	- ZE	45
	- ZE	51
	- ZE	57
	- ZE	58
	- ZE	59
	- ZE	60
	- ZE	62
	- ZE	70
	- ZI	6
	- ZL	85
	- ZL	86
	- ZM	19

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

BOURTH	- AC	175
	- ZC	42
CHERONVILLIERS	- A	26
	- A	28
	- A	3
	- A	4
	- ZI	6
	- ZK	1
	- ZK	11
	- ZK	24
	- ZK	9
GLOS LA FERRIERE - 61550	- ZI	8
ST MARTIN D ECUBLEI - 61300	- A	107
	- A	113
	- A	69
	- C	393
	- C	76
	- ZA	14
	- ZA	16
	- ZA	17
	- ZA	20
	- ZA	4
	- ZH	4

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 30/04/2024

Le Préfet de l'Eure à

EARL DE L'ANDAIN

13 ROUTE DE GROSSOEUVRE

27220 JUMELLES

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1487

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 5,7748 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
ILLIERS L EVEQUE	- AS	166
	- AT	389
	- AV	148

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 18/04/2024

Le Préfet de l'Eure à

SARL FERME DE GUENOUVILLE

282 RUE VERTE

27310 HONGUEMARE GUENOUVILLE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1432

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la création de la SARL FERME DE GUENOUVILLE portant sur 3,1733 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
HONGUEMARE GUENOUVILLE	- ZH	112
	- ZH	90
LE LANDIN	- ZA	15
	- ZA	21

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 18/04/2024

Le Préfet de l'Eure à

SCEA SAINT JEAN

4 RUE DES CANADIENS

27800 LA HAYE DE CALLEVILLE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1462

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'installation de Mme Hélène VOISIN comme gérante et associée exploitante de la SCEA SAINT JEAN pour 129,2476 ha avec un agrandissement portant sur 31,5188 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
HARCOURT	- A	190
	- AD	153
	- B	38
	- B	39
	- B	71
	- B	73
	- B	74
	- B	75
	- G	282
	- YE	10
	- YE	5
	- YE	7
STE OPPORTUNE DU BOSC	- ZB	82

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 16/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1480

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 12,0807 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BOURNEVILLE-SAINT-CROIX - STE CROIX SUR AIZIER	- ZA	1
	- ZB	34
TOCQUEVILLE	- ZA	2
	- ZA	3
TROUVILLE LA HAULE	- ZK	150

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-08-28-00001

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de
l'EURE (avril 2024)



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 30/04/2024

Le Préfet de l'Eure à

EARL DU BOSC ROGER

14 RUE DU BOSC ROGER

27170 BARQUET

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1479

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 11,7895 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
BARQUET	- ZB	24
	- ZE	3
	- ZE	4
	- ZH	38

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le **11 4 MAI 2024**

Le Préfet de l'Eure à

EARL TAHUREL

5 RUE DE LA COUR MADAME

27220 MOUETTES

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1492

Monsieur le gérant,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la réunion des surfaces de EARL DES DOUDOUX en une seule entité EARL DU TAHUREL portant sur 68,2045 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MOUETTES	- A	123
	- A	125
	- A	127
	- A	164
	- A	176
	- A	177
	- A	178
	- A	205
	- A	212
	- A	213
	- A	340
	- A	342
	- A	352
	- A	39
	- A	40
	- B	295
	- B	304
	- B	397
	- B	422
	- B	423
	- B	427
	- B	429
	- B	62
	- B	65
	- B	67
	- B	68
	- B	69
	- B	693
	- B	70
	- B	747
	- B	76

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 - vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

MOUETTES	- B	931
	- ZA	11
	- ZA	12
	- ZA	9
MOUSSEAUX NEUVILLE	- ZA	27
	- ZH	14
	- ZH	35
	- ZI	26

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1461

Madame la gérante,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la création de la SCEA DE LA CANURIE et de l'installation de Mme LEBRETON nathalie portant sur 104,7456 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
EPAIGNES	- ZE	19
SELLES	-	
	-	
	- D	203
	- E	145
	- E	150
	- E	151
	- E	47
	- ZB	4
	- ZC	116
	- ZC	133
	- ZC	134
	- ZC	196
	- ZC	1985
	- ZD	18
	- ZD	60
	- ZD	62
	- ZD	63
	- ZD	64
	- ZD	65
	- ZD	66
	- ZE	23
	- ZE	31
	- ZE	32
	- ZE	33
	- ZE	35
	- ZI	10
	- ZI	11
	- ZI	12
	- ZI	14

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 24/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE



**PRÉFET
DE L'EURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure**

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 30/04/2024

Le Préfet de l'Eure à

SCEA DU CERISIER

11C RUE DU CERISIER

AMFREVILLE LA CAMPAGNE
27370 AMFREVILLE SAINT AMAND

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1463

Messieurs les gérants,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour la création de la SCEA du Cerisier, par reprise de surfaces exploitées par les associés au sein du GAEC BERJENIERES DEBUS portant sur 124,4699 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
AMFREVILLE SAINT AMAND - AMFREVILLE LA CAMPAGNE	- AC	263
	- ZA	2
	- ZB	190
	- ZB	59
	- ZB	6
	- ZB	7
	- ZB	76
	- ZB	8
	- ZB	81
	- ZC	39
	- ZC	54
	- ZC	75
	- ZC	81
	- ZC	82
	- ZD	108
	- ZD	129
	- ZD	131
	- ZD	133
	- ZD	135
	- ZD	137
	- ZD	139
	- ZD	145
	- ZD	19
	- ZD	20
CRESTOT	- ZC	1
	- ZL	249
	- ZM	123

Direction départementale des territoires et de la mer de l'Eure - 1, avenue du Maréchal Foch - CS 20018 - 27020 EVREUX CEDEX tél : 02 32 29 60 60
Heures d'ouverture au public : du lundi au jeudi 8h45 à 12h15/13h45 à 17h00 – vendredi et veille de jours fériés fermeture à 16h00

CRESTOT	- ZM	125
	- ZM	127
	- ZM	129
	- ZM	162
HECTOMARE	- A	75
	- ZB	111
	- ZB	113
	- ZB	36
	- ZB	5
	- ZB	69
	- ZB	71
	- ZB	75
LE TRONCQ	- ZB	17
ST PIERRE DES FLEURS	- B	455
	- B	457
	- B	459
	- B	460

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

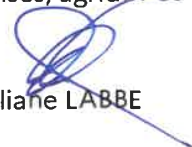
Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs les gérants, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE



PRÉFET
DE L'EURE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie : B.DUMOULIN

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 29 AVR. 2024

Le Préfet de l'Eure à

BONNET Thomas et Matthieu
EARL BONNET GUISENIERS
10 rue bouchère
Guitry
GUITRY
27510 VEXIN SUR EPTE

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1467

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour l'entrée de Messieurs
BONNET Thomas et Matthieu en tant que gérants associés exploitants dans EARL BONNET
GUISENIERS portant sur 118,5683 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
GUISENIERS	- A	107
	- A	86
	- B	34
	- B	70
	- B	72
	- B	90
	- B	94
	- B	96
	- ZB	2
HARQUENCY	- ZI	11
	- ZI	4
	- ZN	2
	- ZN	3
	- ZN	4
	- ZN	52
	- ZN	53
	- ZN	7
LES ANDELYS	- ZS	29
	- ZS	50
	- ZS	52
	- ZS	54
	- ZS	56
VEXIN SUR EPTE - FORET LA FOLIE	- A	23
	- A	24
	- A	38
	- A	39
	- A	41
	- B	30
	- B	33

- B	353
- B	37
- B	42
- B	43
- B	594
- C	145
- C	147
- C	148
- C	33

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC


Liliane LABBE



PRÉFET DE L'EURE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction Départementale des Territoires et de la Mer de l'Eure

Affaire suivie MC.HEBRANT

Gestionnaires du contrôle des structures

Tél: 02.32.29.60.19-MCH ou 02.32.29.60.90-BD

Mél: ddtm-seatr-saag@eure.gouv.fr

Evreux, le 16/05/2024

Le Préfet de l'Eure à

COGNIN Vincent

45 ROUTE DE MONTFORT

27260 MORAINVILLE JOUVEAUX

Objet: avis de réception d'une demande d'autorisation d'exploiter

Num_dossier: 1474

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter pour un agrandissement portant sur 11,9272 ha, située(s) et référencée(s) comme suit:

COMMUNE	Section	Numéro(s) de parcelle
MORAINVILLE JOUVEAUX	- ZO	21
	- ZP	14
ST AUBIN DE SCELLON	- F	169
	- F	172
	- F	278
	- F	279
	- ZH	14

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25/04/2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Vous pourrez consulter sur le site du Recueil des Actes Administratifs régional, la publication de cet accusé réception qui fera foi de cette autorisation tacite.

<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/normandie/tags/view/Normandie/Documents+et+publications/Recueil+des+actes+administratifs>

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La responsable de l'unité structures,
aides de crises, agridiff et GAEC



Liliane LABBE

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-08-19-00003

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département du
CALVADOS (2023)



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE.
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 15 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 03/10/2023

Monsieur Pieters Benoit
25 chemin du bocage
14 430 DANESTAL

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_346

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 29,75 ha situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
DANESTAL	C6 C7 C8 C13 C56 C74 C75 C78 C79 C80 C81 C83 C84 C85 C86 C89 C90 C105 C106 C265 C266 C292	29,95	PIETERS Caroline

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **25/09/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le responsable du pôle
Territoire et environnement


Sébastien WEIL

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 26/10/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_347

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur - situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
GENNEVILLE	ZA32 ZA33 ZA42- B9 B10	2,80	CANIVET Jacqueline

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **29/09/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
par subdélégation du DDTM

Le responsable du pôle
Territoire et environnement


Sébastien WEIL

LEBAS Anthony
792 la campagne gravée D277 Route du THIEL
14600 GENNEVILLE

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



PRÉFET DU CALVADOS

Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service
Agricole
SA

Affaire suivie par : ISABELLE VALETTE
Tél. : 02 31 43 16 78
Mél. : iddtm-foncier@calvados.gouv.fr
10, boulevard général Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

Caen, le 19/07/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_239

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 2,70 ha situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelle	Superficie (ha)	Propriétaires
SAINT CYR DU RONCERAY	B619	2,69	RICOURT Hélène

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19/07/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par m/s de Régulation du 20/07

Le responsable du pôle
Territoire et environnement


Sébastien WEIL

GROULT Estelle
clos de la hurvanière
14290 SAINT CYR DU RONCERAY

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service
Agricole
SA

Affaire suivie par : isabelle Valette
Tél. : 02 31 43 15 37
Mél. : isabelle.valette@calvados.gouv.fr

Caen, le 06/09/2023

10, boulevard général Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_249

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 5,50 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
LIVAROT PAYS D'AUGE	D17 D177 D179	5,50	RIOULT DE NEUVILLE Eric

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04/09/2023

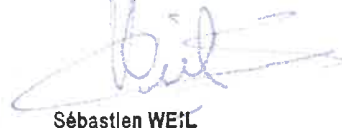
Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Normandie,
et par délégation,

Le responsable du pôle
Territoire et environnement



Sébastien WEIL

HAYS Marc Antoine
La Cogentienne
14140 SAINTE MARGUERITE DES LOGES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 6/07/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2022_237

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,86 ha** situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
SAINT GERMAIN LANGOT	C335 C336 C337 C338 C339 C340 C341 C342 C343 C344 C381	11,86	Mr et Mme FONTAINE Gilbert

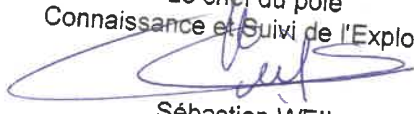
ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **05/07/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Sébastien WEIL

LECOQ Bruno
24 route de la fontaine
14690 PIERREPONT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 05/07/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_354

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **52,61 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
BRICQUEVILLE	C55 C56 C158	3,97	LEBENOIST Gilbert
BRICQUEVILLE	C52 C53 C54	1,70	FOUBERT Mireille
BRICQUEVILLE	C47	1,13	LEVEQUE Daniel
BRICQUEVILLE	C154 C153 C155	6,01	AUMONT Frederic
BRICQUEVILLE	C01 C163 C165	4,79	indivision DAON
CASTILLY	E152	0,74	LEBENOIST Gilbert
CASTILLY	D85 D106	2,43	DEROS Fernand
CASTILLY	E86 E87 E91 E92 E93 E153	5,74	DUVAL Fabrice
CASTILLY	E112	1,32	VAULTIER Jean Claude
CASTILLY	E29 E30 E31	7,99	CHALVIGNAC Francine
CASTILLY	E07	0,84	ROUXELIN DE FORMIGNY Anne
ECRAMMEVILLE	ZE26	1,01	LEBENOIST Gilbert
ECRAMMEVILLE	ZE30	0,98	FOUBERT Mireille
ECRAMMEVILLE	ZE28	1,04	LEROUX Véronique
ECRAMMEVILLE	ZE29	0,99	ROUX Annette
LA FOLIE	A80 A81 A82 A84	7,48	LEBENOIST Gilbert
LA FOLIE	A74 A87	4,46	LAROZE Monique et Francoise

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **3/10/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM


Le responsable du pôle
Territoire et environnement

Sébastien WEIL

LEBENOIST Mickael
hameau de Mestry
14330 CASTILLY ISIGNY SUR MER

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 19/07/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_242

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,58 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
LONGRAYE	B4	0,58	Indivision HEBERT

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **13/07/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

LENOEL Benoit
crauville
14240 TORTEVAL AURSEULLES

Le responsable du pôle
Territoire et environnement

Sébastien WEIL

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
2, rue de la République - 14000 Caen

02 31 06 12 12



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service
Agricole
SA

Affaire suivie par : isabelle Valette
Tél. : 02 31 43 15 37
Mél. : isabelle.valette@calvados.gouv.fr

Caen, le 06/09/2023

10, boulevard général Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_257

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 13,79 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
MATHIEU	Y78 – AD22	10,12	LEFEVRE Monique
ROSEL	AK3	3,67	LEFEVRE Monique

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18/09/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Normandie,
et par délégation,

OBLIN Luc
Ferme de Bellevue
route de Colleville
14112 BIEVILLE BEUVILLE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service
Agricole
SA

Affaire suivie par : isabelle Valette
Tél. : 02 31 43 15 37
Mél. : isabelle.valette@calvados.gouv.fr

Caen, le 1

10, boulevard général Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_247

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,30 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
JUAYE MONDAYE	ZK30	3,30	LELANDAIS Claude

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 30/08/2023.

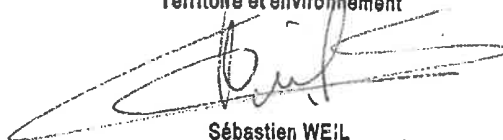
Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Normandie,
et par délégation,

Le responsable du pôle
Territoire et environnement



Sébastien WEIL

LEVOIR Cédrine
lieu dit La Verrière
14240 LINGEVRES

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

)

Service
Agricole
SA
Affaire suivie par : ISABELLE VALETTE
Tél. : 02 31 43 16 78
Mél. : isabelle.valette@calvados.gouv.fr 10, boulevard général
Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

Caen, le 30/05/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_205

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 11,41 ha situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
LES AUTELS SAINT BAZILE	B34 B35 B214	11,41	Mr et Mme GOURMIL

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25/05/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant



Sébastien WEIL

MARTSINKEVISTCH Sébastien
Les parcs Bailleul
61120 LE RENOUARD

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Le chef de poste
Connaissance et Suivi de l'Exploitation

Département 151



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 19/07/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_259

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **95,17 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
ROTS	AC 199	8,24	VERMES Jean Francois
ROTS	AB4 AB5 AB6 AB38 AB40 AB41 AB42 AB47 AB48 AB79 – AC128 AC198 AC6 AC242 AC300– AE388 AE390	86,93	VERMES Jean Paul

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **22/06/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

EARL VERMES Jean Francois
6 rue crois mare
14740 LASSON ROTS

Le responsable du pôle
Territoire et environnement

Sébastien WEIL

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 1/06/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2022_211

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,55 ha** situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
VARAVILLE	C121 C122 C123	8,55	Cabinet AUMOND GIBON (PELTIER Pascal)

ACCUSE DE RÉCEPTION

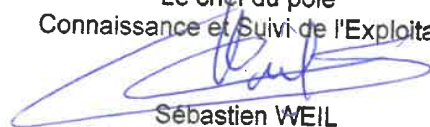
Dossier réceptionné complet le : **31/05/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant



Sébastien WEIL

EARL BUHOURS
32 bout aux charrières
14440 PLUMETOT

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service
Agricole

SA

Affaire suivie par : Cécile ZEBAZE

Tél. : 02 31 43 15 37

Mél. : cecile.zebaze@calvados.gouv.fr

Caen, le 26/04/2023

10, boulevard général Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

OBJET : Contrôle des structures

Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_173

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **87,32 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
FEUGUEROLLES BULLY	D139	0,67	ROUSSEL Liliane
FEUGUEROLLES BULLY	D114 – ZK10 ZK11 ZK12 ZK13 ZK15	17,05	PEGOIX Dominique
FEUGUEROLLES BULLY	ZE1 – ZI2 ZI3 ZI7	4,15	LEFRANCOIS Emeline
FEUGUEROLLES BULLY	ZK9	0,30	THOMAS Richard
FLEURY SUR ORNE	ZO8	0,57	COMMUNE DE FLEURY SUR ORNE
FLEURY SUR ORNE	AP38	0,14	DEPARTEMENT DU CALVADOS
FLEURY SUR ORNE	AS65	1,65	LE MANOIR DES PIERRES BLANCHES
FLEURY SUR ORNE	AP4 AP6 AP8 AP13 AP79 – ZP3	27,04	CARDINE Nicole(Consorts LESMYTIER)
FLEURY SUR ORNE	AP59 AP60	2,70	DIOT Maurice
FLEURY SUR ORNE	AS64 – ZP4 ZP5	16,04	HERBIN Eric
FLEURY SUR ORNE	AP11	2,52	LE CROM Françoise
FLEURY SUR ORNE	AP57	2,06	LECONTE Philippe
FLEURY SUR ORNE	AP15 – ZP2	5,62	LEFRANCOIS Damien
FLEURY SUR ORNE	ZO9	5,80	LEGAY Michèle
IFS	BZ1	2,28	LE MANOIR DES PIERRES BLANCHES

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 /04/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

EARL LEFRANCOIS Damien et Emeline
10 rue de Grainville
14190 GRAINVILLE LANGANNERIE

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant


Sébastien WEIL

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
Département du CALVADOS (2023)



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service
Agricole
SA

Affaire suivie par : ISABELLE VALETTE
Tél. : 02 31 43 16 78
Mél. : iddtm-foncier@calvados.gouv.fr
10, boulevard général Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

Caen, le 2/05/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_194

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,48 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
MAISONCELLES SUR AJON	ZC32	0,48	ENEE Frédéric

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 15/05/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant


Sébastien WEIL

ENEE Frédéric
44 route des Valettes
14210 MAISONCELLES SUR AJON

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
R28-2024-08-19-00003 - Accusé de réception de
demandes d'autorisation d'exploiter - département du CALVADOS (2023)



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 1/06/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2022_214

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,36ha** situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
VASSY	AM178 AM179 AM180 AM227 AM228 AM233 AM387 AM348 AM225	3,36	LECONTE GABRIEL

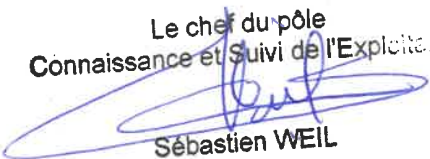
ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **31/05/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Sébastien WEIL

EARL SOINARD
La foltière
14410 VASSY

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Commission de l'Éducation
Le 19/08/2024

Calvados VNF

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4

tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87

horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés

courriel : ddtm@calvados.gouv.fr

internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service

Agricole

SA

Affaire suivie par : isabelle Valette

Tél. : 02 31 43 15 37

Mél. : isabelle.valette@calvados.gouv.fr

Caen, le 10/08/23

10, boulevard général Vanier – CS 75224

14052 CAEN Cedex 4

OBJET : Contrôle des structures

Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_245

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 1,19 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
SAINT PIERRE TARENTEINE	B22 B23	0,49	Indivision DELATTRE
LA VACQUERIE	C195 C498 C500 C502 C504	0,70	Indivision DELATTRE

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 10/08/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Normandie,
et par délégation,

Le responsable du pôle
Territoire et environnement

Sébastien WEIL

GAEC DES 7 MOULINS

465 Route de st Martin sept vents

14240 SEPT VENTS VAL DE DROME

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
Direction départementale des territoires et de la mer du CALVADOS

M. le Maire



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service
Agricole
SA

Affaire suivie par : isabelle Valette
Tél. : 02 31 43 15 37
Mél. : isabelle.valette@calvados.gouv.fr

Caen, le 05/09/2023

10, boulevard général Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_206

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 30,19 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
THURY HARCOURT	ZA23 ZA80 ZA82	2,26	BLANDAMOUR Nicolas
CAMPANDREY VALCONGRAIN	ZB50 ZB8	10,52	VINCENT Madeleine
LE PLESSIS GRIMOULT	ZE23 ZE66	0,43	BLANDAMOUR Nicolas
MAISONCELLES PELVEY	ZB15	10,07	BISSON Nelly
SAINT GEORGES D'AUNAY	ZE21	1,82	MAUQUET Claudine
CAUVILLE	ZD37 ZE1 ZE87	5,09	BLANDAMOUR Nicolas

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07/08/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

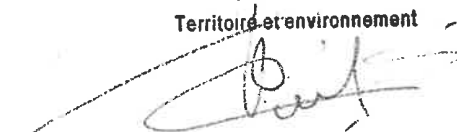
Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Normandie,
et par délégation,

BLANDAMOUR Nicolas
lieu dit le lieu cornu
14770 CAUVILLE

Le responsable du pôle
Territoire et environnement


Sébastien WEIL

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 23/06/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_227

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **23,57 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
LA VESPIERE	ZH8 ZH10	3,28	LECOMTE Nelly
LA VESPIERE	C284	2,08	GOODMAN MORUCHEAU
FRIADEL	B123 B125 B269 B283 B309	18,20	GOODMAN MORUCHEAU

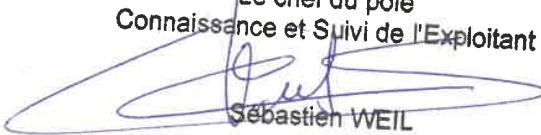
ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **19/06/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Sébastien WEIL

BEURAIN Dominique
lieu dit la potinière
27270 LA CHAPELLE GAUTIER

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 23/10/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_364

Monsieur

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,78 ha** situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelle	Superficie (ha)	Propriétaire
BUCEELS	ZB78	0,78	TOURAILLE Francois et Marguerite

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **16/10/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
par subdélégation du DDTM

Le responsable du pôle
Territoire et environnement


Sébastien WEIL

DANNEVILLE Philippe
4 rue de l'église
14250 BUCEELS

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 03/07/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_270

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **87,93 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
LIVRY	A371	0,83	BOUILLET Marie Hélène
LIVRY	A190 A548 A553 A610 A615 - E48 E49 E50 E51 E620 E622 E625	48,40	MAISON D'ENFANTS PIERRE RAYER
LIVRY	A329 A368 A372 A374 A546 A547 A551 A552 A583 - B70 B71 - E52 E53 E172 E176 E177 E178 E179 E190 E349 E350 E351 E653 E616 E617 E619 E621 E623	31,13	LECOQ Christian
SAINT GERMAIN D'ECTOT	ZD20 ZD73	7,56	LECOQ GUILAINE

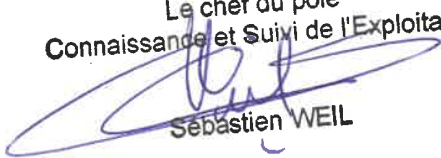
ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **26/06/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Sébastien WEIL

BOUILLET Marie Hélène
le hommey
14240 LIVRY CAUMONT SUR AURE

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

)

Service
Agricole
SA

Affaire suivie par : ISABELLE VALETTE
Tél. : 02 31 43 16 78
Mél. : isabelle.valette@calvados.gouv.fr 10, boulevard général
Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

Caen, le 16/03/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_086

Mesdames, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **74,04 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
CAIRON	AM30	1,82	GRACIET Francine
CAIRON	AD25 AD57 – AE22 – AM28	5,66	Indivision LETELLIER Gilberte
CAIRON	AE03	0,27	Indivision COTARD
CAIRON	AM50	1,12	LECAUCHOIS Colette
CAIRON	AE1	0,31	MARIE Jean Pierre
CAIRON	AM39	1,23	Indivision GROUET
CAIRON	AE4	0,71	DELAUSSUS Blandine
CAIRON	AD4 AD6 AD23 AD24 AD26– AE6 AE20 – AM88 – AJ 138	29,99	LETELLIER Jean Luc
CAIRON	AM64	0,56	Indivision LECOURTOIS Nathalie LHOMME Daniel
CAIRON	AE2	0,13	GILBERT Pascal
CAMBE EN PLAINE	ZB6 ZB35 ZB36 ZB54 ZB55	4,50	LAURENT Monique
SAINT CONTEST	AP29 AP252 AP253 AP255 AP277 AP353 AP354 AP357 AP358	28,56	LAURENT Monique

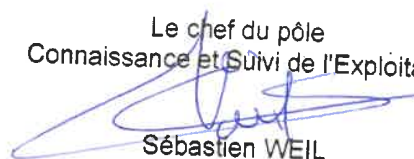
ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 23/02/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, mesdames, monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

EARL DE LA CAIRONNAISE
17 rue de la cachette
14610 CAIRON

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Sébastien WEIL

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 02/07/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_226

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **26,93 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
LA CHAPELLE GAUTIER (27)	YH18 YH19 YH22 YH23	3,18	GUERNIER Jean Claude
LA CHAPELLE GAUTIER (27)	ZE71 ZE74 ZE75	1,90	GUERNIER Régis
LA CHAPELLE GAUTIER (27)	ZE76	1,23	BENOIT Marie Madeleine
LA VESPIERE	C50 – ZE76	16,96	TISSIER Jean Pierre
LA VESPIERE	ZE8	3,67	GUERNIER Régis

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **19/06/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Sébastien WEIL

**EARL BEAU VICOMTE
LA VESPIERE
14290 LA VESPIERE FRIADEL**

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

)

Service
Agricole
SA

Affaire suivie par : ISABELLE VALETTE

Tél. : 02 31 43 16 78

Mél. : isabelle.valette@calvados.gouv.fr 10, boulevard général

Vanier – CS 75224

14052 CAEN Cedex 4

Caen, le 22/05/2023

OBJET : Contrôle des structures

Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_200

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 8,30 ha situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
CARVILLE	ZN29 ZN31	8,30	DOUBLET Yvette

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22/05/2023

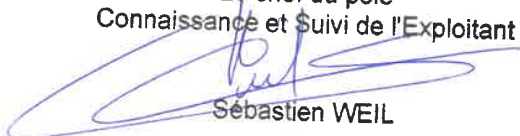
Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant


Sébastien WEIL

DOUBLET Jean Pierre
Les roquets
14350 CARVILLE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 6/06/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2022_215

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **34,09 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
DONNAY	C38 C97 – ZD66	3,48	BISSON Gilbert
DONNAY	B155 B157 B158 B159 B160 B161 B162 B164 B165 - C39 – D2 D5 D6 D7 D8 D35 D146 D147 D148 D156 D166 D171 D185 D192 D193 D194 D195 D198 D228	13,71	BERTRAND Gilles
PIERREFITTE EN CINGLAIS	ZC2 ZC57 ZC58	9,70	BERTRAND Gilles
PIERREFITTE EN CINGLAIS	ZC3	6,84	BISSON Gilbert

ACCUSE DE RÉCEPTION

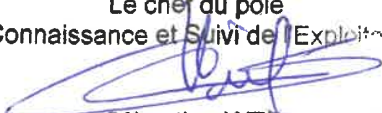
Dossier réceptionné complet le : **02/06/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

BERTRAND Mélanie
le bout dessous 1010 LE VIEUX MOULIN
14690 COSSESSEVILLE

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Sébastien WEIL

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
Commission d'expertise technique
Commission d'expertise technique

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-fonciers@calvados.gouv.fr

Caen, le 19/10/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_364

Monsieur

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,56 ha** situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
COLOMBIERES	A83 C163	7,56	DE MAUPEON Claire

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **17/03/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
par subdélégation du DDTM

EARL DU BUISSON
ferme du buisson
14710 COLOMBIERES

Le responsable du pôle
Territoire et environnement

Sebastien WEIL

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.97
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>





**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 20/06/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2022_207

Madame , Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **94,28 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
CONDE EN NORMANDIE	CB10 CB11 CB12 CB158 CB161 – CD88 – ZM44 ZM45	14,85	GONDIER Michel
CONDE EN NORMANDIE	CD90 CD1	5,21	LECOIS Pascal et Véronique
CONDE EN NORMANDIE	BD7 BD160	2,70	SAFER
CONDE SUR NOIREAU	CV13 - CY25 CY26	3,96	EUTHINE Roger
LA CHAPELLE ENGERBOLD	A334 A335 A410 A618 A336 A337 B603 B604 B605 B499 B275 B279 B571 B48 B260 B253 B254 B316 B317 B321	48,21	LECOIS Pascal
LA CHAPELLE ENGERBOLD	A257 A258	1,13	LECOIS Monique
LA CHAPELLE ENGERBOLD	B257 B411 413	4,32	LECOIS Félix
LA CHAPELLE ENGERBOLD	A135 - B120 B126 B127 B128 B131 B135 B206 B207 B404 B488 B491 B541 B556	12,05	VERBECKE Thérèse
LA SELLE LA FORGE	AB27	9,09	LECOIS Pascal
PERIGNY	B231	0,12	VERBECKE Thérèse
PONTECOULANT	A186 A189 A190 A185 A312 - B148 B155 B156 B157 B159 B160 B166 B158 B178 B179 B180 - AB1 AB2 AB3	10,86	LECOIS Pascal
PONTECOULANT	A187 A188 A198 A199 A192 A208 A215 A216 - B43	30,49	LECOIS Félix
PONTECOULANT	B167 B168	0,25	INDIVISION ENEL CARDENET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

SAINT GERMAIN DU GRIOULT	ZA45	1,92	BUOT Colette
SAINT GERMAIN DU GRIOULT	ZA43 ZA44	8,87	LECOIS Pascal
SAINT VIGOR DES MEZERETS	A299	1,26	KEGAN Agnès
SAINT VIGOR DES MEZERETS	A308	3,04	VERBECKE Thérèse
SAINT GERMAIN DU GRIOULT	ZA43 ZA44	8,69	LECOIS Pascal
VASSY	AT34 AT36 AT37 AT38	6,50	LECOIS Régine
VASSY	BC86 BC88 BC89 BC127 BC128 BC129 BC187	4,32	EUTHINE Roger

ACCUSE DE RÉCEPTION

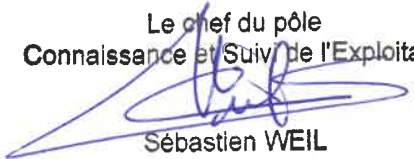
Dossier réceptionné complet le : **20/06/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant


Sébastien WEIL

EARL LECOIS
La grivellière
14770 LA CHAPELLE ERGERBOLD

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 15/06/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2022_210

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **94,28 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
CASTILLY	B87 B97	3,89	CASTEL Olivier
CASTILLY	B60 B61 B63 B64 B65 B67 B68 B96	8,70	CASTEL Véronique
NEUILLY LA FORET	C247 C248 C253 C254 C255 C256 C258 C297	15,43	CASTEL Véronique
NEUILLY LA FORET	C19 C53 – E287 E294 E298 E300 – Z1	11,35	VAUTIER Bernard
NEUILLY LA FORET	E2 E115 E125 E203 E204 E218 E219 – H138 H139 H145 H148	7,06	MARCAILLOU Patrice
NEUILLY LA FORET	E137	1,27	VAUTIER Solange
NEUILLY LA FORET	B26 B27 B30 B289 B288 B424 - C24 C25 C27 C145 - E156 E157 E158 E165 E166 E167 E168 E357 – D5 D6 D127	46,58	DEBAYEUX Isabelle

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **08/06/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

DEBAYEUX Isabelle
500 route du lieu Saint Jean
14230 NEUILLY LA FORET

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Sébastien WEIL

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service

Agricole

SA

Affaire suivie par : ISABELLE VALETTE

Tél. : 02 31 43 16 78

Mél. : isabelle.valette@calvados.gouv.fr 10, boulevard général

Vanier – CS 75224

14052 CAEN Cedex 4

Caen, le 28/09/2023

OBJET : Contrôle des structures

Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_349

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 9,76 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
LISON	B8	4,63	Indivision JEHANNE
CASTILLY (ISIGNY SUR MER)	C415	5,13	Indivision JEHANNE

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27/09/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

BLET Manuel
le bas rachin
14330 CASTILLY

Le responsable du pôle
Territoire et environnement



Sébastien WEIL



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 7/06/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2022_202

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,90 ha** situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
REVIERS	ZL10 ZL48 ZL49 ZL50 ZL52 ZL53	1,90	JEANCOLAS Julien

ACCUSE DE RÉCEPTION

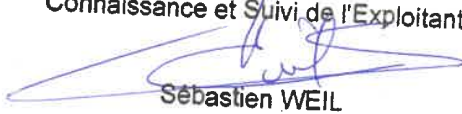
Dossier réceptionné complet le : **27/05/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant


Sébastien WEIL

JEANCOLAS Julien
1 rue de la clairière
14610 ANISY

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
R28-2024-08-19-00003 - Accusé de réception de
demandes d'autorisation d'exploiter - département du CALVADOS (2023)

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 29/06/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_263

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **22,98 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
MONTMARTIN EN GRAIGNES	ZP11 ZP35	6,96	Mairie de CARENTAN
NEUILLY LA FORET	A84 A86 A87 A94 A95 A98 A99 A102 A105	15,86	DEGROULT Vincent

ACCUSE DE RÉCEPTION

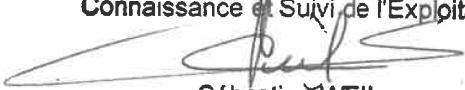
Dossier réceptionné complet le : **14/06/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant


Sébastien WEIL

DEGROULT Nelly
752 route de la fouquette
14230 NEUILLY LA FORET

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service
Agricole

Caen, le 11/05/2023

SA
Affaire suivie par : ISABELLE VALETTE
Tél. : 02 31 43 16 78
Mél. : isabelle.valette@calvados.gouv.fr 10, boulevard général
Vanier - CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter - N° dossier : 014_2023_178

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 3,88 ha situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
BLANGY LE CHATEAU	D170 D325 D327	3,88	CHOQUART Yves et Annick

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25/04/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

CHOQUART Annick
3 rue de cidrie
14130 BLANGY LE CHATEAU

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Sébastien WEIL



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 1/06/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2022_213

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,11 ha** situé(s) sur la commune référencée ci-dessous :

Commune	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
SUBLES	AE5	2,11	JEANNE Anne Marie

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **31/05/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant


Sébastien WEIL

**SCEA DU MOUGARD
LE bas MOUGARD
14490 SAINT PAUL DU VERNAY**

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 23/10/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_359

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,40 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaire
BONNEMAISON	ZC7 – ZH38 – ZH10 ZH12	4,13	DOLIVET Stéphane et Christine
CAMPANDRE VALCONGRAIN	C44	0,28	DOLIVET Stéphane et Christine

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **9/10/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
par subdélégation du DDTM

SCEA DU LONGRAIS
1 bis route des longrais
14260 BONNEMAISON

Le responsable du pôle
Territoire et environnement



Sébastien WEIL

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

Liberté
Égalité
Fraternité

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 26/10/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_367

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **138,37 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
TORTISAMBERT	A22 A173 A183 A187 A290 - B7 B8 B10 B11 B12 B13 B76 B99 B100 B110 B112 B117 B120 B150 B151 B152 B153 B154 B155 B198 B199 B200 B201 B249 B253 B258 B266 B299 B304 B324 B327 B329	91,72	LES AULNIER Paulette Philippe et Patrick
LES AUTELS SAINT BAZILE	A22 A173	4,06	LES AULNIER Paulette Philippe et Patrick
LES AUTELS SAINT BAZILE	A172	4,87	LES AULNIER Fabienne et Philippe
PONTCHARDON	C129 C134 C207	4,90	ROBILLARD Dominique
TICHEVILLE (61)	A187 A191 A254 A255 - E112 E126	9,87	ROBILLARD Dominique
TICHEVILLE (61)	E71 E188 E189 E192	7,83	ROBILLARD Catherine
TICHEVILLE (61)	C9 C51 C52	15,86	FOUBERT DE PALLIERES Geoffroy

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **12/10/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet
par subdélégation du DDTM

SCEA DE LA VARINIERE
1404 route de Tortisambert
14140 LIVAROT PAYS D'AUGE

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Le responsable du pôle
Territoire et environnement

Sébastien WEIL

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



PRÉFET DU CALVADOS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS

Service
Agricole
SA

Affaire suivie par : isabelle Valette
Tél. : 02 31 43 15 37
Mél. : isabelle.valette@calvados.gouv.fr

Caen, le 10/08/23

10, boulevard général Vanier – CS 75224
14052 CAEN Cedex 4

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_284

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur 74,97 ha situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
AUBIGNY	ZC14 ZC78	2,54	GFA DE LA HOGUE
BANNEVILLE LA CAMPAGNE	ZE1 ZE34 ZE233 ZE235	6,24	GFA DE LA HOGUE
BONS TASSILLY	A1 A170 – OA116 - ZB56 ZB65 ZB66 ZB71 - ZK113	16,81	GFA DE LA HOGUE
MOULINES	OB2 OB4 OB5 OB8 OB12 OB118	9,38	JEAN Daniel
SAINT GERMAIN LE VASSON	A32 A33 A256 A257 A258 A269 – OA8 OA9 OA263 OA265 - ZE51	26,34	JEAN Daniel
SAINT PIERRE CANIVET	B190 B10	3,23	HOFMAN Mark et Noëlle
SAUMONT SAINT QUENTIN	ZE19	6,16	M et Mme MARGUERITE Gérard
VILLERS CANIVET	C3 C4 C7 C103	4,27	GFA DE LA HOGUE

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : 25/07/2023

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Normandie,
et par délégation,

SCEA ELEVAGE EMILIEN HOSTE
LA HOGUE
14540 BOURGUEBUS

Le responsable du pôle
Territoire et environnement


Sébastien WEIL

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Normandie
Direction départementale des territoires et de la mer du CALVADOS

Document confidentiel

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 6/06/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2022_208

Madame,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **74,75 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
LE MESNIL BARCLEY	B136 B137	4,19	SAINT POL Frédéric
LE MESNIL BARCLEY	B51 B52 B53 B57 B58 B138	4,77	DANEL Bernadette
MONTVIETTE	A41 A42 A43 A47	4,19	DANEL Bernadette
MONTVIETTE	A205 A207 A310 A54 A55 A154 A447 A123 A148 B215	15,35	SAINT POL Frédéric
SAINTE MARGUERITE DE VIETTE	Z112 Z110 Z144 Z148	17,52	FREMONT Pierre et Jacqueline
SAINTE MARGUERITE DE VIETTE	ZE51 ZE54 ZE58 ZE64	23,86	SAINT POL Frédéric
SAINT GEORGES EN AUGÉ	A88 A90 A91 A99 A100	7,49	FREMONT Pierre et Jacqueline

ACCUSE DE RÉCEPTION

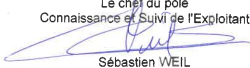
Dossier réceptionné complet le : **30/05/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

STEPHAN Magaly
658 route du Billot
14140 SAINTE MARGUERITE DE VIETTE

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant

Sébastien WEIL

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

10, boulevard général Vanier - CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 - fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 - 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 6/06/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2022_209

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **26,38 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
LES AUTELS SAINT BAZILE	B238	5,37	CHANU Michel et Marie France
MONT PINCON	B5 B18 B19	5,50	COMMUNE DE SAINT PIERRE EN AUGE
ODON	B202	1,59	COMMUNE DE SAINT PIERRE EN AUGE
SAINT MARTIN DE FRESNAY	B220	6,14	COMMUNE DE SAINT PIERRE EN AUGE
TORTISAMBERT	B55 B56 B81 B82 B316 B317 B318 B319	7,77	CUREAUDEAU Vincent

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **30/05/2023**

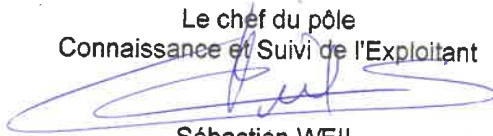
Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS** suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

SCEA LA BIQUETIERE
955 route de la variniere
14140 LIVAROT EN AUGE

Le chef du pôle
Connaissance et Suivi de l'Exploitant


Sébastien WEIL

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>



**PRÉFET
DU CALVADOS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU CALVADOS**

Isabelle VALETTE
Service Agricole
Pôle connaissance et suivi de l'exploitant
Téléphone : 02 31 43 16 78
Courriel : ddtm-foncier@calvados.gouv.fr

Caen, le 20/07/2023

OBJET : Contrôle des structures
Autorisation d'exploiter – N° dossier : 014_2023_280

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **159,52 ha** situé(s) sur les communes référencées ci-dessous :

Communes	Parcelles	Superficie (ha)	Propriétaires
ARGENCES	C103 C104 C298 C299	11,28	PARRET Bruno
AUBIGNY	ZE6 ZE12 ZE13- ZK42 ZK33 - ZL5	27,82	LEGLU Claude et Marie Thérèse
FEUGUEROLLES BULLY	A199 A200 - ZB25 ZB138 - ZC27 ZC43	16,27	PARRET Bruno
HOTTOT EN AUGE	B32	2,15	LEGLU Claude et Marie Thérèse
SAINT MARTIN DE FONTENAY	ZP4 ZP11 ZP16 ZP18 ZP19 ZP28 - ZR8 ZR13 ZR15 ZR16	72,78	PARRET Bruno
SAINT PIERRE CANIVET	ZH47	3,24	LEGLU Claude et Marie Thérèse
SAINT SYLVAIN	ZA1	6,74	LEGLU Claude et Marie Thérèse
PERTHEVILLE NERS	ZB67	2,30	PARRET Catherine
VIGNATS	ZK148	16,94	PARRET Catherine

ACCUSE DE RÉCEPTION

Dossier réceptionné complet le : **19/07/2023**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS suivant la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 – 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.
Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Préfet par subdélégation du DDTM

SCEA PARRET FRERES
Lieu dit verrières
14320 SAINT MARTIN DE FONTENAY

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30

sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

**Le responsable du pôle
Territoire et environnement**

Sébastien WEIL

10, boulevard général Vanier – CS 75224 - 14052 CAEN Cedex 4
tél : 02.31.43.15.00 – fax : 02.31.44.59.87
horaires d'ouverture : 9h - 11h45 / 13h30 – 16h30
sauf 16h00 le vendredi et veille de jours fériés
courriel : ddtm@calvados.gouv.fr
internet : <http://www.calvados.gouv.fr/>

Direction régionale de l'alimentation, de
l'agriculture et de la forêt de Normandie

R28-2024-08-21-00003

Accusé de réception de demandes
d'autorisation d'exploiter - département de la
MANCHE (février-mars 2024)



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC HAMEL DES LONGS VOLS
CHRISTELLE, JÉRÔME, NICOLAS HAMEL
La Vollerie
50800 LA COLOMBE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024121**

Saint-Lô, le 14/03/2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **37,71** ha situés à **Gouvets (ZC-56 à 58, 50-70, 76 à 79, 81, 84 à 87), Montabot (ZM-57)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 février 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC LA PETITE CHAMPAGNE
JÉRÔME, DAMIEN, JEAN-LOUIS DUBOIS
1, La Petite Champagne
PLOMB
50870 LE PARC

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024122**

Saint-Lô, le 14/03/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,82** ha situés à **La Mouche (A-376-377-378-380)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 26 février 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DE L'ESPÉRANCE
LAURIE RAFFRAY ET JEAN-PHILIPPE BARBÉ
Route des 5 Chemins
50390 GOLLEVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024123**

Saint-Lô, le 18/03/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **91,66 ha** situés à **Golleville (B-143-144-146-147-149-193, 151 à 157, 159 à 164, 168 à 175), Néhou (G-252-253-187-190-191-193-205-501), Sainte Colombe (B-237-250)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 février 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC JSM
JÉRÔME ET SABRINA MANCEL
2577 route de Buais
50640 SAVIGNY-LE-VIEUX

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024125**

Saint-Lô, le 18/03/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,56** ha situés à **Savigny le Vieux (ZK-56-63)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 27 février 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**EARL MARIE ROCHER
JEAN-CHARLES ET PATRICIA ROCHER
La Haute Baderie
ROUFFIGNY
50800 VILLEDIEU LES POELES ROUFFIGNY**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024126**

Saint-Lô, le 18/03/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **12,3 ha** situés à **Chérencé le Héron (Z-02-03), Villedieu Rouffigny section Villedieu (B-08-07-353-19-20, 10 à 16, AP-90-91-125)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 février 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,


Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUÉF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE BOUTRON
A-CATHERINE, HUGUES, ARNAUD FONTAINE
24 route de Boutron
50330 BRILLEVAST

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024127**

Saint-Lô, le 18/03/2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **11,39** ha situés à **Brillevast (C-347-348, 394 à 398, 413 à 416, 418-419-421)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 28 février 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,


Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA DE NÉHOU
BENJAMIN LÉONARD, EURL LÉONARD AND COMPANY
2, rue de Néhou
50760 GATTEVILLE-LE-PHARE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5024128**

Saint-Lô, le 18/03/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **93,26** ha situés à **Gatteville Phare, Montfarville, Sainte Geneviève**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 01 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DE LAUNAY
HERVÉ, NADINE, VINCENT, CLÉMENT GUILLE
Le Petit Launay
TRELLY
50660 QUETTREVILLE SUR SIENNE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024130**

Saint-Lô, le 18/03/2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,8 ha** situés à **Trelly (C-112 à 114)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 01 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficiez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,


Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SCEA VAUVY'S
LÉO ET THOMAS VAUVY
4, route de l'Etiemblerie
50210 OUVILLE**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5024131**

Saint-Lô, le 18/03/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,76** ha situés à **Ouille (ZL-24)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 01 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024132**

MAXIME GERMAIN
4, Les Forges
50630 CRASVILLE

Saint-Lô, le 22/03/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **117,34** ha situés à **Quettehou, Octeville l'Avenel, Crasville, Morsalines, Teurtheville Bocage**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL VALPIERRE
MIKAËL POUILLAIN
6, route de Butte Rouge
ROMAGNY
50140 ROMAGNY FONTENAY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024133**

Saint-Lô, le 22/03/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **12,57** ha situés à **Romagny (ZB-31-37-38-8-13)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024134**

CLÉMENT SANDRI
5 rue des Hauts Vents
NOTRE-DAME-D'ELLE
50810 SAINT JEAN D'ELLE

Saint-Lô, le 22/03/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **15,15** ha situés à **Notre Dame d'Elle (A-226 à 233, 646, 203 à 207, 01-09-10, 245 à 248, 787-789-133-134, 139 à 141, 150-153-154)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

CLÉMENT JOURDAN
985 route des Ponts
50800 BESLON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024135**

Saint-Lô, le 22/03/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,53** ha situés à **Beslon (ZV-28-69-71)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 04 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

**SARL LA MORISSAIS
BENJAMIN LAIR
La Morissais
50600 MOULINES**

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024136**

Saint-Lô, le 22/03/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **8,21** ha situés à **Moulines (ZD-66-67-68)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024137**

EARL LA BRUYÈRE
ÉDOUARD JAMET ET ANAÏS MARION
La Bruyère
50370 LES LOGES-SUR-BRECEY

Saint-Lô, le 22/03/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,31 ha** situés à **Brécey (ZD-58-108-109)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 05 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL VILLY
STÉPHANE ET JULIEN ROBIN
8 rue de la Liberté
50210 SAINT-MARTIN-DE-CENILLY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024148**

Saint-Lô, le 26/03/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **28,78 ha** situés à **Quettreville sur Sienne (ZC-26), Saint Denis le Vêtu (AM-8-23-24-26-27-31-32-34-35-203-210, AN-18-25-47-51-10-11-15-26-262).**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU VALBRIQUET
DENIS ET PASCAL POUTHAS
Le Valbriquet
50480 NEUVILLE-AU-PLAIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024149**

Saint-Lô, le 26/03/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,97** ha situés
à **Neuville au Plain (B-199)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LELEDY
FRÉDÉRIC LELEDY
1, route du Haras
50480 SAINTE-MERE- EGLISE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024150**

Saint-Lô, le 26/03/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,22** ha situés
à **Sainte Mère Eglise (ZD-114)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,


Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LELEDY
FRÉDÉRIC LELEDY
1, route du Haras
50480 SAINTE-MERE- EGLISE

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier : 5024151

Saint-Lô, le 26/03/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **7,58** ha situés à **Sainte Mère Eglise (ZD-116)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 07 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

PIERRE COUPPEY
La Richemonnerie
50700 COLOMBY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024152**

Saint-Lô, le 26/03/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **29,58** ha situés à **Colomby (A-220 à 222, D-45 à 47, 66 à 68, 54 à 57)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 08 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL FONTENAY
EMMANUEL ET FLORENCE FONTENAY
Le Haut Friloux
50800 CHERENCE-LE-HERON

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024153**

Saint-Lô, le 26/03/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,55 ha** situés à **Chérencé le Héron (ZH-18)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **08 mars 2024**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

DIMITRI LEROY
Les Coudriaux
SOURDEVAL
50150 SOURDEVAL VENGEONS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024155**

Saint-Lô, le 02/04/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,88** ha situés à **Sourdeval Vengeons (C-433-340-324, 333 à 336, 353-331-352-329-326-501-349)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **11 mars 2024**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024156**

SCEA DE ROCHEFORT
CÉDRIC TOURAINNE
1, rue de la Ville
BRUCHEVILLE
50500 CARENTAN LES MARAIS

Saint-Lô, le 02/04/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **31,23** ha situés à **Brucheville (B-64 à 68, 76-223, 228 à 231, 218-235-236-311)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 11 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA LE LIEU NEUF
LIONEL BAZIRE, SOCIÉTÉ BAZIRE
Le Lieu Neuf
50190 GONFREVILLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024157**

Saint-Lô, le 02/04/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,5 ha** situés à **Gonfreville (ZE-69 j et k)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 11 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU VIVIER
SÉBASTIEN ET VALENTIN TAPIN
Le Vivier
COIGNY
50250 MONTSENELLE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024159**

Saint-Lô, le 02/04/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **4,31** ha situés à **Appeville (C-23-24-25)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL LA GASPAILLÈRE
PHILIPPE, VÉRONIQUE LECOMPAGNON, KYLLIAN
TROLLEY
2, La Gaspaillère
50530 LOLIF

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter
N° dossier : 5024160

Saint-Lô, le 02/04/2024

Madame, Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **68,29** ha situés à **Marcey les Grèves (C-200 à 203, 231-232-405, AD-89-42-108, B-325 à 327, 318 à 320, 400 à 402), Bacilly (ZL-24-35-54, 30 à 32, ZN-8-9-12-55, 16 à 18, ZO-7-22, ZP-5, ZM-25).**

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 12 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL BODIN
MAXIME BODIN
Le Moulinet
50170 SACEY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024161**

Saint-Lô, le 02/04/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,93** ha situés à **Aucey la Plaine (ZI-4-2, A-308-309-310)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,


Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA DE LA FOUQUIÈRE
STÉPHANE RIVIÈRE
La Fouquière
TIREPIED
50870 TIREPIED SUR SEE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024162**

Saint-Lô, le 02/04/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,25** ha situés à **Tirepiéd (ZN-233)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : **13 mars 2024**

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ANTOINE HUBERT
11, La Grande Huberderie
50630 QUETTEHOU

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024168**

Saint-Lô, le 11/04/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **133,34** ha situés à **Quettehou, Videcosville, Teurtheville Bocage, Valognes, Octeville l'Avenel, Crasville**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 13 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,



Catherine SIMON



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DU CORAIL
OLIVIER HERVY ET BERTRAND LECOMPAGNON
2, rue du Pont d'Avy
50370 SAINT-JEAN-DU-CORAIL-DES-BOIS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024169**

Saint-Lô, le 11/04/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **45,84** ha situés à **Saint Jean du Corail des Bois (ZD-50-49-16-45), Chérencé le Héron (ZK-2), Saint Nicolas des Bois (ZC-34)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 18 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

ALEXIS JEAN
La Fresnaie
50680 COUVAINS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024170**

Saint-Lô, le 11/04/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **99,48** ha situés à **Couvains, Saint Fromond, Saint Jean de Savigny, Cerisy la Forêt**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

YOGAN LAURENT
2048 route de Sénoville
LE VRETOT
50260 BRICQUEBEC EN COTENTIN

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024171**

Saint-Lô, le 11/04/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **3,62 ha** situés à **Surtainville (YE-43, YH-33-55-58)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 19 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL PIERRE DE VAINS
PIERRE DE VAINS
12 rue de l'église
80260 Montonvillers

Objet : Demande d'autorisation d'exploiter

N° dossier : 5024172

Saint-Lô, le 11/04/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **20,91** ha situés à **Ver (A-507 à 510, 519-166-168-169-486, 216 à 224, 149-458-496-497)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA DOUCEURS DES MIELLES
DOMINIQUE JEAN, ROMAIN CORRUBLE, EURL RC
101 rue du Cotentin –
Zone Parc Activité de la Côte Ouest
50710 CREANCES

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024173**

Saint-Lô, le 11/04/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **70,9** ha situés
à **Lessay, Créances, Pirou, Saint Germain sur Ay**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une **AUTORISATION TACITE** d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DES VAGES
ANTHONY LETROUVÉ
1, Les Vages
50270 CAMETOURS

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024174**

Saint-Lô, le 11/04/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **1,91** ha situés à **Cerisy la Salle (B-167-182)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 20 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de **QUATRE MOIS SUIVANT** la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous **bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter** (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer

à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

EARL DE LA MANCELLIÈRE
ARNAUD ET ANNE LAMOUREUX
La Mancellière
TESSY-SUR-VIRE
50420 TESSY BOCAGE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**

N° dossier : **5024177**

Saint-Lô, le 15/04/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **9,12 ha** situés à **Beaucoudray (ZB-1)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

BASILE BRANLARD
2, Hameau Diguët
50700 COLOMBY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024178**

Saint-Lô, le 15/04/2024

Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **0,54** ha situés à **Le Rozel (AB-490, B-835)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 21 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

SCEA DE LA BRÉHENNIÈRE
JOËL, CAMILLE, ÉLISE ALMIN
10 route de la Coutière
CHEVREVILLE
50600 GRANDPARIGNY

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024179**

Saint-Lô, le 15/04/2024

Madame, Monsieur,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **2,74** ha situés à **Chèvreville (ZB-51-98-218-220-223-231)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DES HERSANDIÈRES
RACHEL, YOHANN, JULIEN LHERMELIN
Les Longs Champs
50370 LA CHAPELLE-UREE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024180**

Saint-Lô, le 15/04/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **5,14** ha situés
à **La Chapelle urée (ZB-3-4-5-6-9)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA MANCHE

Direction départementale des territoires et de la mer
Service économie agricole et des territoires
Unité projets et vie des exploitations agricoles

La directrice départementale des territoires et de la mer
à

Dossier suivi par : Isabelle LESOUEF
Appel direct : 02 33 77 52 37
Fax direct : 02 33 06 39 09
Mél : isabelle.lesouef@manche.gouv.fr

GAEC DES HERSANDIÈRES
RACHEL, YOHANN, JULIEN LHERMELIN
Les Longs Champs
50370 LA CHAPELLE-UREE

Objet : **Demande d'autorisation d'exploiter**
N° dossier : **5024181**

Saint-Lô, le 15/04/2024

Messieurs,

J'accuse réception de votre dossier de demande d'autorisation d'exploiter portant sur **6,59** ha situés à **La Mancellière (ZD-22-99)**.

ACCUSE DE RECEPTION

Dossier réceptionné complet le : 22 mars 2024

Je vous précise qu'en l'absence de notification de décision reçue dans un délai de QUATRE MOIS SUIVANT la date de réception mentionnée dans le présent accusé de réception, vous bénéficierez d'une AUTORISATION TACITE d'exploiter (application de l'article R 331 - 6 du Code Rural et de la Pêche Maritime).

Je vous informe que je fais procéder à la publicité prévue par l'article R 331-4.

Je vous prie d'agréer, Messieurs, l'expression de mes salutations distinguées.

La cheffe du service économie agricole et territoires,

Catherine SIMON

Direction départementale des territoires et de la mer de la Manche
477, Boulevard de la Dollée – BP 60355 – 50015 Saint-Lô Cedex - Tél : 02 33 06 39 00 - Fax : 02 33 06 39 09
Site internet : www.manche.gouv.fr - Horaires d'ouverture au public : 9h00-12h00 / 13h30-16h30

Direction régionale des douanes de Rouen

R28-2024-08-19-00002

Décision de la Direction Interrégionale des
Douanes et Droits Indirects de Normandie
n°20240819TABROU015 du 19 août 2024 portant
fermeture définitive d'un débit de tabac
ordinaire permanent.

**DÉCISION DE LA DIRECTION INTERRÉGIONALE DES DOUANES ET DROITS
INDIRECTS DE NORMANDIE
N° 20240819TABROU015 DU 19 AOÛT 2024**

**PORTANT FERMETURE DÉFINITIVE
D'UN DÉBIT DE TABAC ORDINAIRE PERMANENT**

LE DIRECTEUR INTERRÉGIONAL DES DOUANES ET DROITS INDIRECTS DE NORMANDIE

Vu l'article 568 du code général des impôts et de l'annexe IV du même code confiant à l'administration des douanes et droits indirects le monopole de vente au détail des tabacs manufacturés ;

Vu l'article 1 du décret n° 2010-720 du 28 juin 2010 modifié relatif à l'exercice du monopole de la vente au détail des tabacs manufacturés confiée par l'Etat (administration des douanes et droits indirects) aux débitants de tabac ;

Vu l'article 2 du décret susvisé énonçant la possibilité laissée à l'initiative de l'administration des douanes et droits indirects de résilier le contrat de gérance ou de ne pas le renouveler à l'échéance d'une période de trois ans si le débitant de tabac ou le gérant ou un associé de la société en nom collectif ne respecte pas l'une des obligations fixées par ce contrat ou par le décret ;

Vu l'article 37-3 du décret susvisé énonçant le cas de la fermeture définitive d'un débit de tabac ordinaire permanent pour résiliation du contrat de gérance ;

Vu l'arrêté ministériel du 31 janvier 2022 portant nomination, à compter du 1er mars 2022, de Monsieur Christian BOUCARD, directeur interrégional des douanes et droits indirects de Normandie (direction régionale des douanes et droits indirects de Rouen) ;

Considérant que Mme Patricia RUIZ a cessé de s'approvisionner en produits du tabac depuis le 1er janvier 2022 ;

Considérant que Mme Patricia RUIZ a manqué à ses obligations contractuelles, qu'une procédure contradictoire de résiliation du contrat de gérance a donc été initiée et que Mme Patricia RUIZ n'a présenté aucune observation dans le délai de trois mois qui lui avait été imparti à cet effet ;

PRONONCE

Article 1 : Le débit de tabac n° 2700105L, sis 1, place de l'église à BOURTH (27580) est fermé définitivement à compter du 19 août 2024.

Article 2 : La chambre syndicale des buralistes de l'Eure est informée de la présente décision.

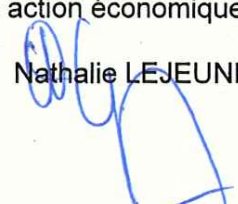
Article 3 : La présente décision est publiée au recueil des actes administratifs de Normandie.

Article 4 : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Rouen dans les deux mois à compter de la date de publication de la décision.

Fait à Rouen, le 19 août 2024.

P/ Le directeur interrégional,
La cheffe du pôle action économique,

Nathalie LEJEUNE



EPF Normandie

R28-2024-08-29-00002

Délégation de signature donnée par M. GAL à
Mme VERHAEGHE dans le cadre de l'acquisition
MRN NOTRE DAME DE BONDEVILLE - SCI NOTRE
DAME

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL A Madame Christèle VERHAEGHE

Le Directeur général de l'Etablissement public foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant le Programme d'Action Foncière (PAF) signé entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Métropole Rouen Normandie le 18 octobre 2021, après délibérations du conseil d'administration de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 3 juin 2021 et du 9 juin 2023,

Considérant le projet d'acte de vente établi par la Société par Actions Simplifiée « ACTA ROUEN NOTAIRES & CONSEILS », titulaire d'un Office Notarial à ROUEN, 26 rue Maladrerie, avec la participation à distance, en son office notarial, de Maître Camille PREVOST-LEFRANCOIS, notaire à ROUEN (76000), 16 Boulevard Ferdinand de Lesseps (CRPCEN 76126), assistant l'ACQUEREUR, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Christèle VERHAEGHE, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'Office Notarial susmentionné, par lequel cet établissement procède à l'acquisition auprès de la SCI NOTRE DAME, d'un ensemble immobilier, sis à NOTRE-DAME-DE-BONDEVILLE (76960), 199 route de Dieppe, cadastré section AB numéros 370, 371, 372, 375, 383 et 395, d'une contenance totale de 01ha 64a 54ca, moyennant le prix de **UN MILLION QUATRE CENT MILLE EUROS TOUTES TAXES COMPRISES (1.400.000,00 € T.T.C.)**, qui sera réglé entre les mains de l'Office Notarial susnommé, via la comptabilité de Maître PREVOST-LEFRANCOIS, notaire en participation, également susnommée, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie

Fait à Rouen, le 29-08-2024
Le Directeur général

Notifiée le 29-08-2024
à Madame Christèle VERHAEGHE

Gilles GAL

Signature de l'intéressée

Gilles GAL

Christèle VERHAEGHE

EPF Normandie

R28-2024-08-29-00003

DELEGATION DE SIGNATURE.pdf

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Céline SORTON

Le Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL,
en résidence à ROUEN (76000) Carré Pasteur, 5 rue Montaigne,

Vu le Décret n° 68.376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement Public Foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du Logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015, nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1^{er} janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement, le renouvelant à cette fonction à compter du 1^{er} janvier 2021,

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,

Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,

Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la commune de GRAINVILLE SUR ODON le 18 juin 2024, après décision d'acquisition du Directeur Général Adjoint de l'Etablissement Public Foncier Normandie en date du 3 juin 2024, et délibération du Conseil Municipal de la commune de GRAINVILLE SUR ODON en date du 18 avril 2024,

Considérant le projet d'acte de vente établi par Société par Actions Simplifiée «David GOUHIER, Jean-Michel BOISSET, Rodolphe PEAN, Caroline THOUROUDE & Julie FOUCAULT, Notaires associés», titulaire d'un Office Notarial à BRETTEVILLE-L'ORGUEILLEUSE, commune déléguée de THUE ET MUE (Calvados), 12 rue de Caen, ayant reçu l'accord préalable de l'Etablissement Public Foncier de Normandie,

Décide :

Article 1^{er} : Délégation de signature est donnée à Madame Céline SORTON Chargée d'Opérations Foncières de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par Maître BOISSET, Notaire susnommé, par lequel l'EPF de NORMANDIE procède à l'acquisition auprès des conjoints PERONNE, ci-après nommés :

Madame Geneviève Fernande Jeanne FIANT, née à GRAINVILLE SUR ODON le 29 mars 1937, retraitée, veuve de Monsieur Henri Germain Marie PERONNE, demeurant à GRAINVILLE SUR ODON, 5, rue de la Libération,

Monsieur Patrick Marcel Gaston PERONNE, né à AUNAY SUR ODON le 4 mars 1959, conducteur d'engins, veuf de Madame Raymonde ANDRE, demeurant à VAL D'ARRY (14310) TOURNAY SUR ODON, 14 rue de la Crête Poussin,

Madame Bérengère Geneviève Hélène BRAEM, née à CAEN le 24 novembre 1984, manutentionnaire, épouse de Monsieur Benoît André Maurice DELANGHE, demeurant à CAUMONT SUR AURE (14240) LIVRY, Le Clos Doquet,

Monsieur Aurélien Charles Henry BRAEM, né à CAEN le 4 avril 1988, intérimaire, célibataire, demeurant à SEULLINE (14310) COULVAIN, Les Epinettes,

Et Monsieur Didier Bernard Charles BRAEM, né à VERNON le 20 août 1958, chauffeur, veuf de Madame Sylviane Jeanne Christiane PERONNE, demeurant à VAL D'ARRY (14310) NOYERS-BOCAGE, 2 rue de l'Avenir.

D'une maison d'habitation, avec dépendances et jardin, sise à GRAINVILLE SUR ODON (14210) 3, rue de la Libération,

L'ensemble cadastré section AB numéro 26 pour une contenance 582 m² et numéro 193 pour une contenance de 97 m², soit une contenance totale de 679 m² (6a 79ca)

Moyennant le prix de CENT SOIXANTE HUIT MILLE TROIS CENTS EUROS (168.300 Euros) incluant les honoraires de négociation de l'office notarial d'un montant de 8.300 € TTC à la charge des vendeurs, en valeur libre de location ou occupation, qui sera réglé par la comptabilité de Maître BOISSET notaire rédacteur de l'acte, sans attendre l'accomplissement des formalités de la publicité foncière et au plus tard dans les quinze jours de la réception d'une copie de l'acte signé.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressé et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.

Fait à ROUEN, le
Le Directeur Général

Signé le 29-08-2024

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Notifiée à Madame Céline SORTON le
Signature de l'intéressée :

Signé le 29-08-2024

Bon pour acceptation

Céline SORTON

✓ Certified by  yousign

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2024-08-27-00002

Arrêté ouverture recrutement PACTE pour les
services de police de la région Normandie



Service des ressources humaines
Bureau pilotage des effectifs et développement des compétences
Unité mobilité, effectifs et recrutements
sgc-concours@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté N°
portant ouverture d'un recrutement par la voie du parcours d'accès aux carrières de la
fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction
publique d'État (PACTE) pour l'accès au grade d'adjoints administratifs
de l'Intérieur et des outre-mer pour la région Normandie au titre de l'année 2024

—
Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu la loi n°95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

Vu la loi n°2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n°2005-8436 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu l'ordonnance n°2005-901 du 2 août 2005 modifiée relative aux conditions d'âge dans la fonction publique et instituant un nouveau parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique d'État ;

Vu le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 modifié relatif aux dispositions générales applicables aux agents contractuels de l'État pris pour l'application de l'article 7 de la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n°2003-532 du 18 juin 2003 modifié relatif à l'établissement et à l'utilisation des

listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2005-1055 du 29 août 2005 relatif à l'exonération des cotisations sociales des contrats dénommés « parcours d'accès aux carrières de la fonction publique territoriale, de la fonction publique hospitalière et de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°2005-1229 du 29 septembre 2005 modifié instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'État ;

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret n°2017-1470 du 12 octobre 2017 relatif à l'accès aux corps et cadres d'emplois de la catégorie C de la fonction publique par la voie du parcours d'accès aux carrières de la fonction publique de l'État, territoriale et hospitalière ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints administratifs de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements par voie du PACTE d'adjoints administratifs de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté N° 24-010 du 14 février 2024 portant délégation de signature à Madame Béatrice STEFFAN secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté n°24-009 du 14 février 2024 portant délégation de signature à Mme Hélène HESS, sous-préfète chargée de mission, secrétaire générale adjointe ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

ARRETE

Article 1

Est autorisé, au titre de l'année 2024, pour la région Normandie, l'ouverture d'un recrutement par voie du PACTE d'adjoints administratifs de l'Intérieur et des outre-mer.

Article 2

Le nombre de postes offerts est fixé à **2** pour la région Normandie à la Direction Interdépartementale de la police (DIPN) et à la Circonscription de la police nationale (CPN).

- 1 poste de standardiste localisé à Caen – DIPN du Calvados (14) ;
- 1 poste de gestionnaire du contentieux contraventionnel à la CPN du Havre (76) ;

Article 3

Les candidats doivent satisfaire aux conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou en instance d'acquisition ou ressortissant d'un État membre de la communauté européenne ou de l'espace économique européen ;
- Jouir de ses droits civiques ;
- Se trouver en position régulière au regard du code du service national ;
- Justifier d'un bulletin n°2 du casier judiciaire vierge de toute mention incompatible avec l'exercice des fonctions ;
- Remplir les conditions d'aptitude physique exigées pour l'exercice de la fonction ;
- Être âgé(e) de MOINS de 28 ans et ne pas être titulaire de diplôme, ni de qualification professionnelle ou être titulaire d'une qualification inférieure au baccalauréat ;
- ou
- Être âgé(e) de 45 ans et plus et bénéficiaire du chômage de longue durée ET de minima sociaux (Revenu de Solidarité Active - RSA, d'Allocation Spécifique de Solidarité - L'ASS ou d'Allocation Aux Adultes Handicapés - AAH).

La condition d'âge est appréciée à la date limite de dépôt des candidatures, soit le 30 septembre 2024.

Article 4

Les candidats doivent impérativement déposer leur dossier de candidature auprès de l'agence **France Travail au plus tard le 30 septembre 2024, terme de rigueur.**

Ce dossier comprend :

- la fiche de candidature « dispositif PACTE » précisant le N° de l'offre ainsi que le parcours antérieur de formation et, le cas échéant, l'expérience ;
- un curriculum vitae ;
- une lettre de motivation.

Offre N°179VFDG - poste de standardiste localisé à Caen – DIPN du Calvados (14)

Offre N°179VCTT - poste de gestionnaire du contentieux contraventionnel à la CPN du Havre (76)

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Article 5

La procédure et les modalités du recrutement par la voie du PACTE sont détaillées dans l'avis de recrutement joint au présent arrêté et seront publiées sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime avec le formulaire de candidature.

Article 6

Les dossiers seront examinés par une commission qui effectuera une première sélection des candidats.

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secreariat-prefet@eine-maritime.gouv.fr

Seuls les candidats sélectionnés seront convoqués à un entretien d'une vingtaine de minutes.
Les résultats de cette phase d'admissibilité seront publiés à partir du 11 octobre 2024 sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

Article 7

Les dates prévisionnelles des entretiens des candidats sélectionnés sont fixées à compter du 17 octobre 2024 selon les disponibilités de la commission.

Celle-ci se prononcera en prenant notamment en compte la motivation et la capacité d'adaptation des candidats aux emplois à pourvoir.

Les résultats des entretiens seront publiés à partir du 30 octobre 2024 sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

La date de prise de poste est fixée à partir du 1^{er} décembre 2024.

Article 8

La secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Normandie.

Fait à ROUEN, le **27 AOUT 2024**

Pour le préfet de la Seine-maritime
et par délégation,

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe



Hélène HESS

Préfecture de la Seine-Maritime - Secrétariat
général commun départemental de la
Seine-Maritime

R28-2024-08-27-00001

Arrêté ouverture recrutement sans concours
pour les services de police de la région
Normandie



**PRÉFET
DE LA SEINE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**SECRÉTARIAT GÉNÉRAL COMMUN
DÉPARTEMENTAL**

Service des ressources humaines
Bureau pilotage des effectifs et développement des compétences
Unité mobilité, effectifs et recrutements
sgc-concours@seine-maritime.gouv.fr

Arrêté N°
portant ouverture du recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoints
administratifs de l'Intérieur et des outre-mer
pour la région Normandie au titre de 2024

Le préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime,
Chevalier de la légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du mérite

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu la loi n° 95-681 du 9 mai 1995 fixant les conditions d'inscription à la fonction publique de l'État et à la fonction publique hospitalière par voie électronique ;

Vu la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;

Vu la loi n° 2005-8436 du 26 juillet 2005 portant diverses mesures de transposition du droit communautaire à la fonction publique ;

Vu le décret n° 2003-20 du 6 janvier 2003 relatif à l'ouverture de certains corps et emplois de fonctionnaires de l'État aux ressortissants des États membres de la Communauté européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'Espace économique européen autres que la France ;

Vu le décret n° 2003-532 du 18 juin 2003 modifié relatif à l'établissement et à l'utilisation des listes complémentaires d'admission aux concours d'accès aux corps de la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2005-1229 du 29 septembre 2005 modifié instituant différentes échelles de rémunération pour la catégorie C des fonctionnaires de l'État ;

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@seine-maritime.gouv.fr

Vu le décret n° 2006-1760 du 23 décembre 2006 relatif aux dispositions statutaires communes applicables aux corps des adjoints administratifs des administrations de l'État ;

Vu le décret n°2006-1780 du 23 décembre 2006 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels relevant du ministère de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu le décret n°2010-311 du 22 mars 2010 relatif aux modalités de recrutements et d'accueil des ressortissants des États membres de l'Union Européenne ou d'un autre État partie à l'accord sur l'espace économique européen, nommés dans un corps de fonctionnaires de l'État ou de ses établissements publics ;

Vu le décret n°2016-580 du 11 mai 2016 relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C ;

Vu le décret du Président de la République du 11 janvier 2023 portant nomination de M. Jean-Benoît ALBERTINI, en qualité de préfet de la région Normandie, préfet de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté ministériel du 12 avril 2017 fixant les modalités d'organisation des recrutements d'adjoints administratifs de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 octobre 2018 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'Intérieur ;

Vu l'arrêté ministériel du 18 décembre 2023 autorisant au titre de l'année 2024 l'ouverture de recrutements sans concours d'adjoints administratifs de l'Intérieur et des outre-mer ;

Vu l'arrêté N° 24-010 du 14 février 2024 portant délégation de signature à Madame Béatrice STEFFAN secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

Vu l'arrêté n°24-009 du 14 février 2024 portant délégation de signature à Mme Hélène HESS, sous-préfète chargée de mission, secrétaire générale adjointe ;

Vu l'arrêté ministériel du 19 février 2024 fixant le nombre et la répartition géographique des postes offerts au titre de l'année 2024 au recrutement d'adjoints administratifs de l'Intérieur et des outre-mer ;

Sur proposition de Madame la secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime ;

ARRETE

Article 1

Est autorisé, au titre de l'année 2024, pour la région Normandie, l'ouverture d'un recrutement sans concours pour l'accès au grade d'adjoints administratifs de l'Intérieur et des outre-mer.

Article 2

Le nombre de postes offerts est fixé à **5** pour la région Normandie à la Direction Interdépartementale de la police (DIPN), à la direction départementale de la police (DDPN) et à la Circonscription de la Police Nationale (CPN).

- 1 poste de standardiste localisé à Caen – DIPN du Calvados (14) ;
- 1 poste d'analyste statistiques localisé à Évreux – DDPN de l'Eure (27) ;
- 1 poste de gestionnaire de procédures judiciaires à la CPN du Havre (76) ;
- 1 poste de gestionnaire des ressources budgétaires à Rouen – DIPN (76) ;
- 1 poste de gestionnaire des ressources budgétaires et frais de missions à Rouen – DIPN (76)

Article 3

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au **30 septembre 2024, terme de rigueur**.

Les dossiers sont à transmettre :

1) en priorité par mail au sgc-concours@seine-maritime.gouv.fr (30/09/2024 à 23:59, heure de Paris)

2) par voie postale (**30/09/2024 le cachet de la poste faisant foi**) au :

Secrétariat Général Commun Départemental de la Seine-Maritime
Service des ressources humaines
BPEDC/UMER
7, place de la Madeleine - 76036 ROUEN CEDEX,

Tout dossier incomplet ou mal renseigné sera rejeté.

Article 4

La procédure et les modalités du recrutement sans concours sont détaillées dans l'avis de recrutement joint au présent arrêté et seront publiées sur le site de la préfecture de la Seine-Maritime avec le formulaire de candidature.

Article 5

Les dossiers seront examinés par une commission qui effectuera une première sélection des candidats.

Seuls les candidats sélectionnés seront convoqués à un entretien de quinze minutes avec la commission.

Les résultats de cette phase d'admissibilité seront publiés à partir du 11 octobre 2024 sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

Article 6

Les dates prévisionnelles des entretiens des candidats sélectionnés sont fixées à compter du 17 octobre 2024 selon les disponibilités de la commission.

Celle-ci se prononcera en prenant notamment en compte la motivation et la capacité d'adaptation des candidats aux emplois à pourvoir.

Les résultats des entretiens seront publiés à partir du 30 octobre 2024 sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime.

La date de prise de poste est fixée à partir du 1^{er} décembre 2024.

Article 7

La secrétaire générale de la préfecture de la Seine-Maritime est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Région Normandie.

Fait à ROUEN, le **27 AOUT 2024**

Pour le préfet de la Seine-maritime
et par délégation,

Pour le préfet et par délégation,
la secrétaire générale adjointe



Hélène HESS

Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine - CS16036 - 76036 ROUEN CEDEX
Standard : 02 32 76 50 00
Courriel : pref-secretariat-prefet@seine-maritime.gouv.fr

1979 100A 1 S.

from in meter of bar détection
la centrale générale adjointe

Mélan 1979